19e ANNÉE — 1870

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Cinquième Année
N° 4. 15 Avril 1870



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).
Paris. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = Genève. — Cherbuliez.
Londres. — Nutt, 270, Strand. **= Leipzig. — F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — Van Bakkenès et Cie. = Bruxelles. — Mouron.
1870

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Pages.

ETUDES HISTORIQUES.

La Réforme à Venise. Les Martyrs (1re partie), par M. Jules Bonnet. 145

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Les derniers jours d'un réformateur. Quatre lettres de Théodore de Bèze (1599-1604). 158

Les préliminaires de la révocation de l'Edit de Nantes. Mémoires politiques sur l'estat présent de la France 164

BIBLIOGRAPHIE.

Le Refuge à Francfort-sur-l'Oder (1686-1852). Geschichte der Franzœsischen Colonie in Francfort an der Oder. (Article de M. F. Schickler.) 170

MÉLANGES.

Desmaiseaux et ses correspondants. II. Bernard le Journaliste, par M. Gustave Masson. 181

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. O. Douen à M. Jules Bonnet 191

Tout ce qui concerne la rédaction du BULLETIN *doit être directement adressé à* M. JULES BONNET, *secrétaire de la Société, rue du Champ-Royal,* 5, *à Courbevoie (Seine).*

La Bibliothèque du Protestantisme français (place Vendôme, 21) est ouverte au public tous les vendredis de midi à quatre heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME A VENISE

LES MARTYRS

C'est un des glorieux caractères de la révolution religieuse du XVIe siècle d'avoir éclaté presque simultanément dans les divers Etats de l'Europe, comme une réponse aux impérissables besoins de la conscience qui semble parfois sommeiller sous le joug, mais qui tôt ou tard réclame ses droits et reprend son empire. D'abord s'élève la voix des grands précurseurs, Wicleff, Jean Huss, Jérôme Savonarole. Bientôt retentit la véhémente protestation de Luther, à laquelle correspond celle de Zwingli, et la belle âme de Lefèvre d'Etaples est comme le creuset où s'élabore en France l'harmonieuse fusion des choses anciennes et des choses nouvelles. De l'Elbe à la Seine, des monts scandinaves à ceux de l'Helvétie, un souffle fécond a passé sur les esprits. Sur les deux versants des Alpes brille un rayon de l'étoile du matin qui annonce un jour nouveau pour l'Eglise. Mais ce jour sera sans midi dans la Péninsule, et

l'évangélique renaissance saluée par tant de cœurs généreux, attestée par plus d'un martyre, ira trop tôt s'éteindre dans l'ombre mortelle du Saint-Office.

Au premier rang des cités qui accueillirent avec faveur les idées réformatrices, il faut placer la ville des Doges. Avec ses dix siècles de durée, son Livre d'or où s'inscrivait une aristocratie jalouse, son mystérieux conseil des Dix, Venise offrait le spectacle d'un gouvernement absolu qui se soutient par son propre poids et par les traditions d'une habile politique, capable de transiger avec l'esprit nouveau pour en faire l'auxiliaire de sa grandeur. Malgré le double échec que la prise de Constantinople par les Turcs, et le passage du cap de Bonne-Espérance par les Portugais, avaient infligé à sa prospérité, Venise demeurait un Etat puissant, et ses diplomates répandus dans les cours de l'Europe, comme autant de vigilantes sentinelles, déposaient dans leurs rapports à la république ces observations ingénieuses et profondes qui sont aujourd'hui l'étonnement de la postérité. Au milieu des conflits sans cesse renaissants dont l'Italie était le théâtre, l'alliance de Venise était fort recherchée des princes étrangers, de ceux-là surtout qui, comme François Ier et Charles-Quint, convoitaient quelques lambeaux de la Péninsule. Dans ces ruelles étroites, bordées de magnifiques palais où le génie de l'Orient déployait ses merveilles, sur ces quais populeux où affluaient les produits du monde entier, on rencontrait tous les costumes, on entendait toutes les langues, et l'activité du négoce, sous toutes les formes, favorisait singulièrement la propagation des idées nouvelles.

Aussi le nom de Luther retentit de bonne heure dans la ville des Dandolo et des Foscari, devenue la patrie adoptive des Manuce, ces rivaux des Estienne. Les thèses contre les indulgences trouvèrent de nombreux lecteurs dans une république de tout temps jalouse de ses droits et hostile aux prétentions de la cour de Rome : « Le nom de Luther est ici en grand honneur, écrit-on de Venise en 1520; on répète

seulement partout : « *Qu'il prenne garde au pape!* (1) » Le portrait du réformateur, exposé à côté de ses livres traduits en italien, donnait lieu aux commentaires les plus enthousiastes, et de nombreux poëtes célébraient à l'envi le docteur saxon « destiné à faire périr plus de monstres que n'en étouffa la main de l'Hercule antique (2). » Instruit de ces dispositions favorables, Luther écrivait à un de ses amis : « Je suis heureux d'apprendre que le message du salut est si bien accueilli par les Vénitiens. A Dieu seul soit la louange et l'honneur (3)! »

Parmi les premiers propagateurs de la Réforme à Venise, on doit ranger un pieux écrivain allemand, correspondant d'Erasme et de Calcagnini, Jacob Ziegler, auteur de divers écrits théologiques et d'une *Description de la Terre sainte*, dédiée à Rénée de France, duchesse de Ferrare : « C'est à vous, noble princesse, qui unissez le lustre d'Anne de Bretagne à celui de Louis XII, et qui surpassant par vos vertus l'éclat de votre naissance, montrez une piété sans superstition, une grandeur sans faste, une libéralité sans vaine profusion, un jugement incorruptible à la calomnie (spectacle si rare dans les cours!), enfin une constance supérieure à la bonne comme à la mauvaise fortune, c'est à vous, magnanime Rénée, que je dédie ce livre, fruit de mes veilles (4). » Ziegler avait un frère adoptif, qui, sous le nom de Théodorus Vitus, devint le secrétaire de Luther, et seconda très-utilement ses vues à l'égard des protestants italiens.

Mais ce fut un enfant de la Péninsule, un banni de Florence, Antonio Bruccioli, qui contribua le plus puissamment à la propagation des idées nouvelles dans la métropole de l'Adriatique. Né vers la fin du XVe siècle, nourri dans cette atmosphère d'agitations civiles qui composent l'histoire de Florence, de

(1) « Dicunt autem : Sibi caveat a Pontifice! » Lettre de George Spalatin à l'électeur de Saxe. Seckendorf, *Hist. Luth.*, p. 105.
(2) *Aonio Paleario. Etude sur la Réforme en Italie*, p. 83.
(3) « Lætus audio de Venetis... *quod verbum Dei receperint.* Deo gratia et gloria! » Lettre du 7 mars 1528. Edit. de Wette, t. III, p. 289.
(4) Gerdesius, *Florilegium librorum rariorum.* In-8°. Groningæ, p. 372, 373.

Dante à Savonarole, il rêve l'affranchissement de sa patrie, conspire à vingt ans contre les Médicis, et n'échappe à une condamnation capitale que par l'exil. Il vient chercher un asile en France, alors que la doctrine évangélique formulée par Lefèvre et ses premiers disciples, sous l'aile protectrice de Marguerite, trouve déjà des confesseurs et des martyrs. Il lit les saints Ecrits et épouse avec ardeur les sens nouveaux, auxquels il sera plus profondément initié dans un voyage en Allemagne. Les portes de Florence se rouvrent pour lui en 1527, au lendemain de la catastrophe de Rome, saccagée par les hordes de Bourbon; mais le conspirateur a échangé le poignard contre la plume; ce n'est plus qu'un écrivain, d'une inspiration tour à tour stoïque et chrétienne. Il compose ses *Dialogues* dédiés à Maximilien Sforza, et ose attaquer les désordres du clergé dans une république qui ne reconnaît plus d'autre souveraineté que celle du Christ (1). De redoutables inimitiés s'amassent sur sa tête, n'attendant qu'une occasion pour éclater. Dans les mobiles démocraties, nul ne peut dire quel sera le dernier caprice de la multitude, ni le maître du lendemain. La paix de Cambray réconcilie Charles-Quint et Clément VII, et ramène les Médicis à Florence (1529). Dénoncé comme *luthérien*, Bruccioli est traîné dans un cachot d'où il ne sortira que pour mourir. Mais la Providence veille sur lui et déjoue la fureur de ses adversaires. Il redevient libre, grâce à de puissantes amitiés, et se retire à Venise avec plusieurs de ses amis, Francesco Doni, Iacopo Nardi, qui partagent ses sentiments. Dans la solitude de sa prison il a conçu une grande pensée : Doter la patrie italienne d'une traduction du saint Livre où il a puisé force et consolation. Il se met à l'œuvre sans retard, avec ses cousins Francesco et Alessandro Bruccioli, compagnons de son exil, et en 1530 paraît la traduction du Nouveau Testament (2).

(1) Une inscription placée sur la porte du Palais-Vieux, après l'expulsion des Médicis, proclama Jésus-Christ *roi perpétuel de Florence.*

(2) Gerdesius, *Specimen Italorum reformatorum*, p. 188 et suivantes. Un exemplaire de l'édition de 1530 est conservé à la Bibliothèque de Berlin.

L'esprit du travail primitif se révèle dans la préface d'une édition ultérieure, dédiée à Anne d'Este, fille de la duchesse de Ferrare. L'auteur y réclame éloquemment le droit pour le peuple de lire la Parole sainte dans la langue vulgaire : « Je ne saurais, dit-il, terminer cette épître, sans répondre quelques mots à ces hommes qui, sous le masque de l'hypocrisie, animés de l'esprit de Satan et méconnaissant la pensée du Christ, prétendent que c'est un crime de publier la sainte Ecriture dans une autre langue que l'originale, qui n'est parlée, comme on sait, par aucune des nations de nos jours. C'est là, je ne crains pas de le dire, une parole impie, contraire à la charité et aux déclarations du Saint-Esprit, qui a parlé par la bouche des prophètes et des apôtres (1). Toutes les nations, toutes les langues, doivent approcher de Celui qui est l'auteur de la vie, et goûter le pain céleste qu'il distribue à ses enfants, laissant la vaine doctrine des hommes pour suivre celle de Dieu, et devenir bourgeois de cette Jérusalem d'en haut, de cette glorieuse patrie dans laquelle ils sont appelés à vivre en compagnie de Jésus-Christ, auquel soit louange, gloire et honneur au siècle des siècles ! »

Ce hardi langage explique l'irritation des docteurs catholiques, qui dirigèrent les plus vives attaques contre Bruccioli, et l'accusèrent d'avoir traduit la Bible *à la luthérienne* (2). Un des plus ardents fut Ambrosio Polito, de Sienne, qui s'exprime en ces termes dans un de ses écrits : « Il m'est tombé, ces jours derniers, entre les mains, une traduction du Nouveau Testament, avec commentaire, et j'ai bien vite reconnu que l'auteur avait largement puisé aux sources infectes des réformateurs allemands, Bucer et autres... Pourquoi tairais-je son nom ? Il s'appelle Bruccioli. Je m'étonne en vérité qu'on laisse publier et vendre publiquement en Italie des livres qui ne méritent que d'être jetés au feu. Dieu pardonne à l'auteur !

(1) « Questa impia parole dico non tanto essere priva de la carità, ma ancora contro a quello che dice lo Spirito Santo, etc. » Nouveau Testament de 1541. Exempl. de la Bibl. de Modène.

(2) Fontanini, *Bibliotheca dell' eloquenza italiana*, p. 405.

Pour moi j'ai fait mon devoir en levant le masque dont il se couvre (1). »

Malgré le vœu charitable de Fra-Ambrosio, Bruccioli put continuer paisiblement ses travaux sous la protection de la seigneurie de Venise, et les rigueurs invoquées contre lui de son vivant, ne purent s'acharner que longtemps après sur sa tombe (2). Son œuvre terminée, en 1536, pour l'Ancien et le Nouveau Testament, obtint plusieurs éditions successives, et se répandit rapidement dans la Péninsule. Qui peut dire combien la version de Bruccioli, lue dans les secrètes assemblées où se réunissaient les fidèles, contribua au réveil religieux de l'Italie; que de fruits elle porta dans ces évangéliques congrégations qui, sur les rives de la Brenta, ou dans les lagunes de l'Adriatique, semblaient les prémices d'une l'Eglise nouvelle ! Venise est à cette époque l'asile de tous les proscrits religieux. C'est à Venise que le grand prédicateur toscan, Bernardino Ochino, suspect d'attachement aux doctrines nouvelles, monte en chaire pour la dernière fois et fait entendre les suprêmes accents de cette éloquence qui avait ému Charles-Quint lui-même. C'est à Venise que le célèbre missionnaire du Piémont, Celio Secondo Curione, traqué de ville en ville, vient chercher un refuge avant de s'acheminer vers la terre d'exil. C'est à Venise enfin que paraît, en 1542, le livre qui est le plus touchant manifeste de la réforme italienne, le *Bienfait de la mort de Christ crucifié*, œuvre du lettré, du martyr, dont Sienne et Veroli gardent à jamais la mémoire (3).

On ne doit pas s'étonner si les protestants vénitiens, encouragés par l'attitude de la seigneurie, entrent de bonne heure en rapport avec les réformateurs étrangers. C'est un membre de la congrégation de Venise que ce Paolo Rosselli qui adresse

(1) « Dio perdoni a l'autore! Io ho fatto mio debito a scuoprirlo. » *Compendio de gli errori Luterani*, p. 20.

(2) On ignore la date de sa mort. Sa traduction fut condamnée par les pères de Trente, et son corps, exhumé par ordre de l'Inquisition, fut livré aux flammes. Inghirami, *Storia della Toscana*, p. 332.

(3) Le livre de Paleario fut publié par le libraire vénitien Bindonis, et répandu à plus de quarante mille exemplaires.

la lettre suivante à Mélanchthon, au moment où va s'ouvrir la diète d'Augsbourg : « Sachez que toute l'Italie attend avec anxiété les résultats de l'assemblée prochaine. Quelles que soient ses décisions, elles seront obligatoires, puisque l'empereur usera de son autorité pour en assurer l'exécution. Vous devez donc, ainsi que tous nos frères, demeurer fermes et ne pas déserter l'étendard du Christ, quoique l'on emploie les menaces ou les promesses pour vous en détacher. Je vous prie donc et je vous conjure d'avoir égard au salut de tant d'hommes. Si vous êtes appelé à souffrir pour l'Evangile, à endurer même la mort, ne vaut-il pas mieux mourir avec honneur que vivre dans l'amertume et la honte ? Le triomphe est assuré aux défenseurs de la bonne cause, et les prières de milliers de fidèles ne vous manqueront point (1). »

A son tour le pieux Mélanchthon s'adressant aux seigneurs de Venise, invoquait la tolérance au profit de ceux de leurs sujets qui professaient le pur Evangile : « Vous ne pouvez, disait-il, sous prétexte de la paix, vous assujettir à un esclavage qui vous forcerait d'accepter les erreurs de ceux qui exercent leur tyrannique autorité sur l'Eglise. Vous devez accorder spécialement aux savants, le droit d'exprimer leurs opinions et de les professer publiquement. Puisque votre patrie est la seule au monde qui possède une aristocratie véritable, et qui subsistant depuis des siècles, a fait toujours la guerre à la tyrannie, assurez aux gens de bien la liberté de croyance, afin que l'on ne rencontre pas chez vous ce despotisme qui pèse sur tant d'autres pays. Que vos soins et votre autorité contribuent à l'avancement du règne de Dieu. C'est l'office qui lui est le plus agréable (2). » Nobles conseils bien dignes de la sagesse de Mélanchthon, un moment écoutés par la république de Venise, et qui, s'ils eussent été toujours suivis par elle, auraient peut-être changé le cours de ses destinées !

(1) Lettre du 3 août 1530. Celestini *Acta Comit. August.*, t. II, f° 274.
(2) Schelhorn, *Amœnit. litter.*, t. I, p. 422; et Maccree, *Hist. de la Réforme en Italie*, p. 108, note 1.

Luther fut moins heureusement inspiré que Mélanchthon, quand donnant un libre cours à ses ressentiments contre les ministres de l'Helvétie, il crut devoir initier les fidèles de Venise aux discordes qui déchiraient la Réforme naissante, à cette querelle sacramentaire qui devait porter des fruits si amers dans les régions de l'Elbe et du Rhin. Ne pouvait-il laisser ignorer ces tristes débats aux jeunes Eglises de l'Italie, ou jeter sur ces douloureux dissentiments le voile de la charité ? On ne reproduira point ici les injustes diatribes contre Zwingle et Bucer, auxquelles il donnait un si déplorable retentissement au delà des Alpes; on aime mieux citer quelques lignes d'une lettre aux protestants vénitiens où l'on sent palpiter la grande âme de Luther : « Je me réjouis infiniment, et je bénis l'auteur de tout bien, de ce que par mes écrits et ceux de plusieurs autres, il vous a révélé l'ineffable mystère de son fils Jésus-Christ. Mes livres n'ont pu que contribuer bien faiblement à cet heureux résultat, car j'ai peu écrit en latin, et je ne suis, comme vous savez, qu'un prédicateur teuton, un précepteur à demi barbare. Mais qu'importe l'instrument dont il plaît à la grâce de se servir ? Nous recevons tout de la main de Dieu. A lui revient tout l'honneur. C'est là mon excuse si j'ai tant tardé à répondre à vos lettres. Que pouvais-je en effet vous offrir ? Quel don spirituel peut manquer à des hommes qui confessent le Christ avec tant de fidélité, qui ont faim et soif de sa justice, qui sont heureux de souffrir pour son nom, et qui ont l'antechrist en horreur? Si le pontife romain n'a pu supporter les censures des Allemands placés si loin de lui, quel traitement devez-vous en attendre, vous qui vivez dans les limites de l'Italie? Que ce soit un motif d'invoquer Celui en qui nous espérons, et qui exaucera nôs faibles prières, car il veut magnifiquement couronner l'œuvre de notre salut (1). »

L'an 1542 est une date néfaste dans l'histoire de l'Italie,

(1) Venerandis fratribus Venetiarum, Vicentiæ et Trevisii, Idibus Junii 1543. *Luthers Briefe*, édit. de Wette, t. V, p. 564. Cette lettre semble une réponse à celle citée par Maccree, p. 110, 112.

puisqu'elle vit inaugurer alors, sous les auspices du farouche Caraffa, le tribunal du Saint-Office, triste emprunt fait à l'Espagne. Les protestants vénitiens eurent moins à souffrir des poursuites de l'Inquisition que leurs frères de la Péninsule, grâce à la fermeté avec laquelle la seigneurie sut maintenir son droit de juridiction et son indépendance ecclésiastique vis-à-vis de la papauté. La Réforme ne cessa donc pas de faire des progrès dans la ville des Doges, et son esprit pénétra jusque dans le clergé de l'Eglise établie : « L'Evangile est ici prêché avec plus de pureté que dans aucune autre ville d'Italie. Il est ordonné par décret du sénat qu'un sermon soit prêché tous les jours dans le palais de Saint-Marc, ce qui ne s'est jamais vu depuis la fondation de la république. Le nombre des fidèles va croissant de plus en plus (1). »

Ces détails transmis à Bullinger, ministre de Zurich, par un Anglais résidant à Venise, sont confirmés par un fragment du Journal inédit des inquisiteurs. On y signale avec amertume la correspondance de plusieurs patriciens avec le réformateur de Genève, dont les agents secrets visitent la république. Puis vient cet aveu significatif : « Grâce à l'extrême liberté dont on jouit dans cette ville, les hérétiques y font de grandes démonstrations, jusqu'à tenir école publique de leurs dogmes pervers : *insino a tener scuola di loro dogmi perversi quasi publicamente* (2). » Le pape Paul III se plaint, en 1546, du refus des magistrats vénitiens de coopérer avec leur évêque à la répression de l'hérésie, qui a déjà jeté de profondes racines dans leur cité, ainsi que dans les villes de la terre ferme (3).

C'est dans la correspondance d'un agent du Saint-Office, du nonce Giovanni Della Casa, récemment publiée à Parme, qu'il faut chercher la révélation de l'attitude de la seigneurie et des progrès de l'esprit nouveau, à cette époque curieuse

(1) « The number of the faithfull is daily increasing more and more. » Lettre de Thomas Knight à Bullinger, du 23 janvier 1547. *Zurich Letters*, t. I, p. 357.
(2) Caracciolo, *Vita di Paolo IV*, p. 118. Msc. du British Museum. *Compendium inquisitorum*.
(3) Baronii *Annales ecclesiastici*, t. XXIII, p. 195.

et ignorée de l'histoire de la république. Rome n'épargne ni avis, ni prières, ni censures : peine perdue. Elle s'indigne de l'indulgence des magistrats qui semblent pactiser avec l'hérésie. Elle n'en obtient qu'une attention distraite, ou des satisfactions dérisoires. Ce n'est pourtant pas le zèle, ni l'habileté qui manquent au nonce Della Casa, nourri dans la maison du cardinal Alexandre Farnèse, neveu chéri du pape Paul III, et laissant échapper dans les rapports adressés à son illustre patron, l'aveu de ses ennuis, de ses mésaventures diplomatiques. Laissons parler Della Casa :

26 *mai* 1546 : « En réponse à votre honorée du 27, je mande à votre Excellence comme quoi j'ai fait mettre en prison Francesco Strozzi, hérétique obstiné, qui passe pour avoir traduit le *Pasquillus*, livre des plus dangereux, et sur lequel on a même trouvé une épitaphe très-satirique de notre saint-père. Sa Sainteté a fait toutes les instances imaginables pour que ledit Francesco qui a été, pendant douze ans, prêtre et religieux à Rome, y fût envoyé pour subir son jugement. Elle n'a pu rien obtenir, et hier le serénissime magistrat m'a opposé un refus si catégorique que je n'ai pas cru devoir persister dans mes réclamations. Ce refus est fondé sur le droit de juridiction indépendante que chaque Etat, dit-il, doit maintenir avec le plus grand soin (1). »

25 *août* 1546 : « Ainsi que je vous l'ai plusieurs fois mandé, il y a ici un grand nombre de fauteurs de la secte luthérienne, qui ne font pas peu de bruit, et il n'est pas en mon pouvoir de réprimer leur audace. L'excessive prudence de ces seigneurs, qui ne prêtent pas volontiers l'oreille à des questions de cette nature, favorise les progrès du mal. L'hérésie croît donc tous les jours, et se répand partout (2). »

24 *mai* 1847 : « Le *frate* Angelico, détenu comme hérétique, a fait abjuration en présence des magnifiques sei-

(1) « Sopra la juridittione... monstrando quanto ciascuno stato debbia sforzarsi di mantenerla. » *Lettere d'Uomini illustri*, Parme, 1853, t. I, p. 152.
(2) « Crescono però et se dilatano per tutto. » *Ibid.*, p. 160.

gneurs députés à cet effet, et je vois que par cet acte il a grandement adouci la seigneurie. On ne peut donc espérer de le voir puni d'un châtiment corporel. Le magistrat se montre déjà fort refroidi à cet égard. Je n'ose donc remettre la question sur le tapis, car si je prononçais contre le *frate* une peine corporelle, sans qu'elle reçût son exécution, le dommage serait encore plus grand pour notre autorité (1). »

21 *mai* 1547 : « Je n'ai pu avoir aucune satisfaction au sujet de l'hérétique, dont je parlai dans le dernier collége, représentant à ces seigneurs que les remèdes ordinaires ne suffisent point à réprimer la malice des sectes, comme l'expérience ne le prouve que trop. Leurs Sublimités étant d'un avis différent, je ne pus en obtenir aucune décision favorable, et je n'eus garde d'insister sur une peine tout à fait illusoire qui ferait peu d'honneur au Saint-Office et augmenterait l'insolence des hérétiques. Dieu veuille que je trouve ces seigneurs mieux disposés un autre jour (2) ! »

Della Casa ne devait pas être plus heureux dans ses instances contre un prélat dont l'histoire se lie étroitement aux progrès de la Réforme dans les provinces soumises à l'autorité de Venise. De noble origine et de talents distingués, à la fois théologien, diplomate, homme du monde, et unissant toutes les finesses de l'esprit à une vive éloquence, Pier-Paolo Vergerio sut plaire au pape Clément VII, fut chargé de plusieurs missions importantes en Allemagne, et devint évêque de Capo d'Istria, sa ville natale. Tous les honneurs de l'Eglise catholique lui semblaient réservés ; mais déjà, dans le fond du cœur, il avait cessé de lui appartenir. Il n'avait pu voir Mélanchthon à Ratisbonne sans admirer son génie, ni visiter en France la pieuse sœur de François Ier, sans se sentir attiré vers les nouvelles doctrines. A son retour il essaya de se raffermir dans ses anciennes croyances, en écrivant un livre contre les hérésiarques allemands. Mais il dut s'avouer vaincu avant

(1) « La perdita sarebbe maggiore. » *Ibid.*, p. 168.
(2) « Cosi piaccia al Signor Dio ! » *Ibid.*, p. 176.

d'avoir terminé son travail. Il apprit, dit-il, à vénérer comme des martyrs ceux qu'avait condamnés le concile de Constance, et les écrits de Jean Huss, de Jérôme de Prague, achevèrent de dessiller ses yeux : « O Papauté, s'écriait-il plus tard, j'ai vécu quarante-deux ans avec toi dans la plus étroite union ; mais c'est que j'étais aveugle, et je vois maintenant (1) ! »

Mais ce n'est pas en un jour que les âmes les plus fortes se détachent de pratiques séculaires et d'institutions révérées. Paolo Vergerio n'osa confier son secret qu'à son frère, Battista Vergerio, évêque de Pola, qui l'écouta d'abord avec effroi, et partagea bientôt ses sentiments. Unissant alors leurs efforts pour évangéliser leurs diocèses, les deux frères rivalisèrent de zèle pour combattre la superstition, extirper l'erreur, et réaliser l'idéal poursuivi par de nobles esprits, la réforme de l'Eglise sans schisme. Leur succès fut grand s'il faut en croire les dénonciations bientôt portées contre eux à Venise : « L'Istrie, disait-on, se convertit tout entière au luthéranisme, grâce aux efforts de l'évêque de Capo d'Istria. Déjà l'on n'invoque plus saint Roch contre la peste, ni saint Antoine contre la rougeole ; le culte des saints est délaissé. De promptes mesures sont nécessaires, si l'on veut étouffer l'hérésie dans son berceau. » Le secrétaire du nonce, chargé d'instruire dans la province, fit les rapports les plus alarmants. Une commission inquisitoriale fut instituée sous la présidence d'Annibal Grisone ; elle entendit de nombreux témoins, et cita les deux prélats suspects à comparaître devant le nonce Della Casa et le patriarche d'Aquilée. Ils ne tinrent nul compte de cette citation, et en appelèrent tous deux au concile qui venait de se réunir à Trente.

Sur ces entrefaites mourut Battista Vergerio, non sans soupçon de poison. Ses derniers instants, dit l'évêque de Capo d'Istria, furent ceux d'un homme qui a reconnu la vanité des

(1) « Per quadraginta annos duos tecum, o Papatus, conjunctissime et amantissime vixi, quia eram cæcus, etc. » *De Idolo Lauretano*, p. 350. Cité par Henri-Christian Sixt, dans son savant ouvrage : *Petrus Paulus Vergerius*. In-8°. Brunswick, 1855.

satisfactions terrestres et qui met toute sa confiance en Jésus-Christ : « Sentant approcher son heure, mon frère vint de Pola pour mourir chrétiennement entre mes bras, dans ma résidence épiscopale, et il voulut être enseveli sans pompe, selon le rite évangélique, afin de donner ce bon exemple à ceux de son diocèse qu'il ne pouvait plus édifier autrement. Glorifier Dieu, tel avait été jusqu'à la fin son unique désir. Il ne laissait qu'une paraphrase sur le psaume : *Bienheureux ceux qui sont purs dans leur voie !* que je fis imprimer après sa mort. Certes il était de ceux que l'on peut appeler les élus du Seigneur, de ceux que l'on désigne si communément aujourd'hui sous le nom de luthériens (1). » Dans ces mêmes sentiments était mort quelques années auparavant un autre frère de Vergerio, le cavalier Aurelio de Rodi, qui s'éteignant jeune encore à Rome, n'avait pas dissimulé le profond dégoût que lui inspirait la papauté dont il avait vu de trop près les scandales (2). Ainsi deux voix également chères, s'élevant de la tombe, confirmaient Vergerio dans les sentiments qu'il avait puisés en Allemagne et en France. Un tragique événement dont il fut témoin à Padoue, devait rompre le dernier lien qui l'attachait à l'Eglise romaine.

JULES BONNET.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) « In somma egli fu uno degl' eletti di Dio senza dubio, e di quegli che voi carnali chiamate Luterani. » *Risposta del Vergerio*, in-12, 1565, p. 112.

(2) « Mori da cristiano, cio è dà huomo che havesse il Papato in fastidio et abominatione. » *Ibid.*, p. 113.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LES DERNIERS JOURS D'UN RÉFORMATEUR

QUATRE LETTRES DE THÉODORE DE BÈZE

1599-1604

On peut lire dans l'ancien *Bulletin* (t. III, p. 145), une épître charmante en vers de Th. de Bèze à Grynée, recueillie parmi les manuscrits des archives ecclésiastiques de Bâle. Les quatre lettres suivantes, d'une date postérieure, peuvent être considérées comme les *novissima verba* du réformateur. Les originaux des trois premières sont conservés dans la collection Dupuy (vol. 404). Nous devons la quatrième à une gracieuse communication de M. le colonel Louis Tronchin de La Rive, digne fils de l'ami vénéré auquel nous rendions un suprême hommage (*Bull.* XIV, p. 199). On ne lira pas sans émotion cette belle pensée qui résume si bien la vie des grands athlètes du XVI[e] siècle : *Les grands serviteurs de Dieu doivent mourir debout pour vivre et estre à leur tour assis es lieux célestes.* Telle fut bien, jusqu'à la dernière heure, l'attitude de celui que des écrivains, peu soucieux de la vérité historique, nous représentent comme à demi vaincu par une simple visite de François de Sales.

I

A Monsieur Jean Pithou.

(Envoi d'une épitaphe pour la tombe de Nicolas Pithou, sieur de Champgobert.)

Monsieur et bon amy, je vous envoye ce que je vous ay promis à vostre départ, pour l'heureuse mémoire de feu M. de Chancobert (1), vostre bon frère et nostre commun amy, en quoy, si vous trouvez

(1) Nicolas Pithou, auteur de l'Histoire manuscrite de l'Eglise de Troyes conservée à la Bibliothèque impériale (Collect. Dupuy, 698). Voir son Testament, recueilli par M. le pasteur Berthe (*Bull.*, XV, p. 108), et l'article si complet de la *France protestante*.

quelque chose qui cloche, prenez-vous-en à ma faiblesse, qui s'abbaisse toujours, et non pas à ma volonté de plus et mieux dire et faire. Et peut-estre que si, au défaut de quelque chose de meilleur, vous faictes engraver ceste inscription auprès de tant d'aultres par lesquelles tant d'excellens personnages sont honorés pardelà, cela ne viendroit mal à propos, et seroit aisément excusé par ce mot de κενοτάφιοι, que j'ay notamment exprimé.

Oultre plus, ayant remarqué ce que me distes, que vous espériez encores de vostre demy frère qui vous reste (1), il m'est venu en pensée de me servir de ceste occasion pour le resveiller, si faire se peult. Je vous en envoie la lettre ouverte, de laquelle vous ferez ce que vous trouverez bon, y adjoustant l'inscription qui lui appartient, et prendrez, s'il vous plaist, le tout en bonne part, comme je supplie nostre bon Dieu et Père qu'il luy plaise vous conformer à soy en toute bonne prospérité, après mes recommandations à vos sainctes prières et de toute la saincte compagnie de pardelà. De Genève, ce 1er de septembre, ancien stile, 1599.

Vostre humble et entier amy à vous servir,

THÉODORE DE BELZE.

(Orig. Signature autographe. Coll. Dupuy, 104.)

II

A Monsieur François Pithou (2).

(Tentative pour ramener François Pithou à la profession évangélique.)

Patere, te quæso, mi Francisce, familiariter et veterum more, ab amico vetere tuo Theodoro sic compellari. Mitto tibi carmen fratris tui ὁμοπατρίου memoriæ consecratum ut me noveris memorem tui esse pergere. Hujus puri in te animi verus et certus est testis Deus unus. Est et servator noster, quem dies et noctes precari non desino ut quando quidem tibi ad hunc ipsum, ut confido, spem veterem hanc quantum libet (simplicitati meæ ignosces aberranti) prorogavit, te ipsum tibi et veris amicis tuis, sibi denique totum brevi

(1) François Pithou. Après avoir adopté, comme ses deux frères aînés, les croyances réformées, et partagé leur exil à Bâle, il retourna en France, et rentra dans l'Eglise romaine.

(2) Le texte latin de cette lettre est fort défectueux.

restituas. Quid hic dictum velim satis intelligis. Bene vale et nos vicissim ama. Genevæ calendis septembris, vetere calculo et ultimi temporis divinitus ad orbem terrarum judicandum præstitus (?) anno 1599.

Tuus THEODORUS BEZA,

Annum agens per Dei gratiam hujus vitæ octingesimum primum.

(TRADUCTION FRANÇAISE)

Pardonne, cher François, à ton vieil ami Théodore, de t'interpeller familièrement, à la façon des anciens. Je t'envoie une poésie consacrée à la mémoire de ton frère, né du même père que toi, afin que tu reconnaisses que je ne t'ai point oublié. Dieu m'est témoin de l'esprit pur et fidèle dont je suis toujours animé à ton égard. Le Rédempteur ne l'est pas moins, lui que je ne cesse, nuit et jour, de prier, afin que, puisqu'il t'a conservé jusqu'ici pour ce dessein (pardonne à mon ingénuité!), tu te restitues à toi-même, à tes vrais amis, et te donnes à lui tout entier. Tu comprends assez ce que je veux dire. Adieu, aime-moi comme je t'aime. Genève, ce premier jour de septembre, selon l'ancien calcul, au terme du siècle qui doit précéder pour nous le dernier jugement, l'an 1599.

Ton ami THÉODORE DE BÈZE,

Parvenu, par la grâce de Dieu, à la 81e année de son âge.

III

A Monsieur Jean Pithou (1).

(Plainte au sujet de l'épitaphe, imprimée d'une manière défectueuse. Nouvelles diverses.)

Monsieur, j'ay receu ce qu'avez fait imprimer par delà, pour la mémoire de feu M. de Changobert, bien joyeux d'avoir entendu de vos nouvelles, mais très-marri de congnoistre qu'il y a par delà des imprimeurs aussi négligens ou plustost bestes que par deçà, de sorte que j'ay grand honte que ce tout petit ouvrage ait esté aussi vilené et attribué à saint Augustin, au lieu qu'il est tiré du psaume CXVI, 15. Ne fust-ce que ce beau mot de *prætiosa,* par

(1) Sans adresse. Un doute est possible sur le correspondant.

un *Æ*, laquelle fauste d'escriture, si un escolier de la sixième classe avoit faicte par deçà, il en seroit chastié en la salle. Laissant à part *Changoberte* par *Ch*, en latin, et les omissions et fausses distinctions dont je suis d'autant plus fasché qu'il n'y a pas de remède; *sed nobis det Dominus intra voces et verba tantum peccare* (1).

Au reste, nous n'avons nouvelles par deçà de ceste entrevue, sinon des comptes et des bruicts que je tiens forgés de part et d'aultre, selon les humeurs et passions de chascun. Le Seigneur y veuille présider, empeschant tous mauvais desseins, et tirant mesme la lumière des ténèbres (2). Et quant à ma santé, je vous escris du lict la présente, empirant tousjours en un extrême desgoust de toute viande, mais assisté de la grâce du Seigneur au principal par sa singulière bonté, me recommandant d'aultant plus expressément à vos sainctes prières, ce que je vous prie de communiquer à tous nos amis, et spécialement à M. Grynæus, M. Polanus, et Messieurs nos très-honorés frères vos pasteurs, m'excusant que je ne leur escris pas pour ce coup, suppliant l'Eternel qu'il luy plaise vous conserver et eux tous, et bénir vos labeurs de plus en plus, avec multiplication de ses plus grandes grâces. De Genève, ce 3 de janvier, l'an 1600, que je vous souhaite très-heureux.

Vostre humble et entier frère au Seigneur,

THÉODORE DE BESZE.

Je vous renvoie ladite impression pour la faire tant mieux congnoistre à ceux qui y ont si mal besongné.

IV

A un seigneur de Moravie (3)

(Grand âge de Bèze. Sentiments de foi et de constance qui l'animent. Nouvelles de Genève.)

Monsieur,

Vos lettres du 22 de septembre agréables ne m'importunent ni travaillent, ains sont un nouvel apui pour la pesante alloure de mon

(1) « Dieu nous donne de ne pécher que des lèvres et en paroles! »

(2) Allusion à une entrevue annoncée entre le duc de Savoie et Henri IV, et à la réconciliation des deux monarques, qui semblait menaçante pour la sécurité de Genève. La paix fut signée à Lyon, le 17 janvier 1600. Quelques mois auparavant, Bèze avait reçu les plus gracieuses assurances de la bouche même du *Béarnais*. Vulliemin, *Hist. de la Suisse*, t. XII, p. 298.

(3) L'adresse manque.

aage, estant besogneux de la continuation de votre bienveillance envers moy, qui n'ay plus que le cœur plein de franche volonté, mais desnué de la vigueur passée. Aussi est-il bien temps, quand nostre Seigneur voudra, qu'ayant travaillé pour les autres, j'obtienne le repos que j'atten de sa miséricorde. Loué soit son sainct nom, qui donne trèfve et relasche à vos Eglises, parmi tant de révolutions, et spécialement de ce qu'il maintient la Moravie, Vostre Excellence et toute votre illustre famille sous sa protection invincible. Sa bonté toute-puissante continue l'œuvre de sa grâce sur tant d'âmes fidèles qui souspirent à lui, vueille garantir vos Eglises de tant de fléaux qui sonnent de si haut sur les testes de grands et petits. Vos travaux seront suivis de soulagement au temps que sa sagesse éternelle a limité. Les grands serviteurs de Dieu doyvent mourir tout debout, pour vivre et estre à leur tour assis ès lieux célestes, ès maisons et demeurances éternelles, qui leur sont aprestées auprès de leur chef. Vous estes de ce nombre. Visez là, pour empoigner par espérance la couronne de gloire aprestée à quiconque est trouvé de mise ès tentations,

Cette Eglise et République fut miraculeusement sauvée, il y á deux mois passez (1). Mais l'ennemi machine contre nous autant et plus que jamais. Nous avons besoin de l'aide de tous ceux qui nous aiment. La pauvre République porte un faix sous lequel c'est merveilles qu'elle ne succombe, estant contrainte d'entretenir d'ordinaire une garnison de trois ou quatre cents hommes, pour le soulagement de ses citoyens et bourgeois. Les maisons des particuliers décheent fort, et toutes choses sont fort changées depuis vostre départ. Mais moyennant que la doctrine du salut et quelque ordre humain joint à la liberté chrestienne nous demeure, c'est le principal.

Nous espérons que ce grand Dieu n'a pas commencé et amené avec tant de miracles, et ne nous abandonnera point au milieu du danger, ains parachevera ce grand œuvre à sa gloire. Monsieur, je le supplie de tout mon cœur qu'il maintienne Vostre Excellence et illustre famille en toute prospérité et heureuse vie, pour servir à sa

(1) S'agit-il de la tentative de l'*Escalade* (2 décembre 1602), que la mémoire affaiblie de Bèze aurait placée de deux mois, au lieu de dix, en arrière, ou d'une des tentatives ultérieures, mais beaucoup moins graves, faites par le duc de Savoie contre la république calviniste? On n'ose décider. Voir Gaberel, *Hist. de l'Eglise de Genève*, t. II, ch. XIV et XV.

gloire au bien de ses Eglises. Je me recommande tant que je puis à vostre bienveillance accoustumée, et demeure toujours,

Vostre très-humble serviteur,

T. D. B.

De Genève, ce 18 d'octobre, l'an 1603.

(Orig. Collect. Tronchin, vol. 6, pièce 299.)

V

GREGORIUS IN PSALMUM LI.

Nullus ægrotus eo insanabilior qui sibi sanus videtur.

Theodorus Besa Genevæ scribebam optimæ spei adolescenti, honestissima et sancta simul familia nato, 16 Januarii, anno extremi temporis novo inchoato, 1604.

Obiit 13 octobris (1605), stylo veteri, die dominica, hora circiter octava. Matutino tempore sepultus D. 14 ejusdem mensis, hora 12 post meridiem, in peristylio juxta ædem D. Petri, quo elatus fuit duodecim studiosis, reliquis feretrum sequentibus, quos subsequebantur pastores ordine, et postea senatores, denique reliquus populus Genevensis.

(Dupuy, 404. Copie.)

(TRADUCTION FRANÇAISE)

GRÉGOIRE SUR LE PSAUME LI.

Nul malade n'est plus incurable que celui qui se croit en santé.

THÉODORE DE BÈZE.

J'écrivais ces lignes à Genève, pour un adolescent de belle espérance, né de parents honnêtes et pieux, le 16 janvier de cette nouvelle année 1604, qui sera sans doute le terme de ma carrière.

Il mourut le 13 octobre 1605 (style ancien), le jour du dimanche, vers la neuvième heure. Il fut enseveli le 14 du même mois, à midi, dans le cloître de Saint-Pierre. Son corps fut porté par douze étudiants, les autres suivant le cercueil, qu'accompagnèrent également les pasteurs faisant cortége, les membres du conseil, et tout le peuple genevois.

LES PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOCATION
DE L'ÉDIT DE NANTES

Mémoires politiques sur l'Estat présent de la France (1).

L'Estat a présentement deux maux à craindre. L'un est la guerre ouverte, et l'autre la rébellion et le soulèvement du peuple qui se trame secrètement. — Sur l'un et sur l'autre il faut observer les axiomes et maximes de Salomon au chapitre X[e] de l'Ecclésiaste, qui est le livre de la divine politique.

Sur le premier il dit : Si le fer est rebouché et si son tranchant n'est bien afilé, il faut beaucoup plus de force pour couper, et l'adresse de la sapience donne un grand avantage. C'est-à-dire que pour bien faire la guerre, il faut joindre la prudence avec la force et qu'on fait autant ou plus par stratagèmes que par le fer et par le feu.

Sur l'autre il prononce que si le serpent mord c'est qu'il n'a point été enchanté, et l'homme de la langue n'a pas fait son devoir. C'est-à-dire que, pour empêcher les rébellions et soulèvements du peuple, il se faut servir de ceux qui luy parlent, qui par leur instruction, leur remontrance et leur persuasion le charment, le ramènent dans le devoir et l'y font contenir.

En France, le peuple est divisé en deux par le scisme (*sic*)

(1) Sans date, ni indication d'origine. Il semble superflu d'insister sur l'importance d'un document qui montre la pensée de la révocation de l'Edit de Nantes, plus ancienne qu'on ne le croit communément, déjà débattue dans les conseils de la monarchie sous le ministère de Mazarin, entre les deux Frondes (1649-1651). C'est la date approximative qui ressort du passage sur la conduite à tenir à l'égard des protestants : « *Il faut les faire escrire contre le parricide des Anglois, et respondre à Milton.* On vous en donnera le moyen : une petite subvention. » Ceci nous reporte à la célèbre controverse entre Milton et Saumaise, qui semble avoir eu peu d'écho parmi les protestants français. Les troubles de la Fronde allaient mettre leur fidélité monarchique en pleine lumière. On a vainement recherché dans Aymon, Quick, Benoît, une indication relative au synode provincial des Cévennes, *qui se doibt tenir au commencement de juin prochain*, et qui pourrait fournir la date précise du Mémoire. En l'insérant ici, sans autres indications, on n'a voulu que le mettre à l'étude.

que ceux de la religion prétendue y ont fait d'avec les catholiques.

Pour contenir le peuple catholique dans son devoir et dans une parfaite obéissance et subjection, il faut employer les prélats et les curez qui, par les prônes, sermons, confessions, excommunications, catéchismes, processions, prières, jubilez, livres de dévotion recommandez par eux, et par autres actes religieux, peuvent tout sur l'esprit du peuple. C'est pourquoy il faut bien penser et aviser aux personnes à qui on commet telles charges.

Ceux de la R. P. R. sont beaucoup plus à redouter parce qu'ils sont ennemis de l'Estat monarchique tant ecclésiastique que temporel, enclins à l'ochlocratie et à l'égalité républicaine. Vous avez devant vos yeux l'exemple d'Angleterre ; et on se doibt ressouvenir des assemblées du Languedoc qu'ils nommoient cercles de l'année 1622 et de plusieurs autres troubles qu'ils ont causés en France.

Il ne les faut point irriter, mais les gouverner doucement par leurs ministres et par les chambres mi-parties ; et tascher à les ramener dans la communion de l'Eglise avec les catholiques pour le bien de l'Estat et de l'Eglise ; ce qui réussira dans peu de temps si on y veut fere ce que l'on doibt et qu'on vous dira. Pour les chambres mi-parties on vous en entretiendra de vive voix quand vous voudrez. Quant à leurs ministres, il les faut manier avec méthode et les considérer en général et en particulier.

En général, les synodes les gouvernent, et ne tiendra qu'à vous de gouverner leurs synodes. Leurs synodes sont ou nationaux ou provinciaux. Ils ne peuvent tenir ny assembler ny les uns ny les autres sans un commissaire du roy pour y assister. Des nationaux, il n'en faut plus permettre la tenüe, premièrement, parce que vous ne sçauriez empescher quoy que vous faciez qu'ils n'ayent quelque intelligence avec les estrangers et particulièrement avec les Anglois. Après, ils unissent tous les provinciaux et il faut travailler à les diviser. Et puis,

ils sont capables de mettre le feu partout, et dedans et dehors le royaume. Il faut prendre soin de la conduite de leurs synodes provinciaux, sur tout de ceux du Languedoc et particulièrement de celuy des Cévennes.

Ils le doivent tenir dans le mois de may prochain. On vous a souvent dit que c'estoit la caverne d'Eolus où se formoyent toutes les tempestes. Vous sçavez ce qu'ils avoient entrepris ces jours passez ; ils sont capables de faire du mal, mais vous en pouvez tirer du bien et beaucoup de service et ne tiendra qu'à vous. — Il faut que vous nommiez icy le commissaire pour la tenüe de leur prochain synode et que vous luy faciez la leçon. — Il leur faut faire souscrire et approuver le livre de l'obéissance et les faire escrire contre le parricide des Anglois et respondre à Milton ; on vous en dira le moyen. — Une petite subvention. — Il y faut envoyer les personnes qu'on vous dira pour ménager ces esprits-là.

Ce sera le commencement du grand dessein qui vous réussira infailliblement, sous la faveur de Dieu, si vous le voulez entreprendre.

On vous dira quels ministres en particulier peuvent servir, et qu'il faut entreprendre et le moyen de les gagner.

Le Languedoc est une des plus importantes provinces de ce royaume, à cause de sa grandeur, de ses richesses et commoditez, du nombre de gens de guerre qu'elle peut fournir, de l'humeur du peuple, bouillante et remuante, du voisinage de l'Espagne, de l'assiette du païs borné par la Méditerranée, les montagnes d'Auvergne, les Pyrénées et deux grandes rivières, le Rosne et la Garone, tellement qu'on s'y peut cantonner.

Le peuple y est divisé en deux factions par le scisme (*sic*), de ceux de la prétendüe réformation d'avec les catholiques. — J'advoüe que le party des catholiques est le plus fort ; mais celuy des prétendus réformez y a souvent fait de grands désordres et y pourroit prévaloir si on n'y pourvoyoit.

Si les catholiques, d'un côté, ont du zèle pour maintenir leurs avantages, les prétendus réformez, de l'autre, ont beau-

coup de passion pour soutenir leur parti. — Les catholiques ont pour eux la Cour du Parlement, où il n'y a aucun de la R. P. R., les Cours souveraines des Comptes et des Aydes, tous les présidiaux, où il n'y a point ou fort peu de prétendus réformez, les thrésoriers de France tous catholiques, et les Estats du païs où il n'entre aucun de la religion, estant composés d'évèques, des barons du païs et des premiers consuls des principales villes, qui sont tous catholiques. — Ceux de la religion prétendue réformée sont soustenus par l'ordre et par la conduite de la chambre mi-partie, de leurs consistoires, colloques et synodes qui les appuyent et maintiennent dans les deux provinces, et parce que ladite chambre, les consistoires, colloques et synodes ne subsistent que par ladite religion. Ceux qui y sont employez et qui y ont charge, font tout ce qu'ils peuvent pour maintenir en estat ceux de ladite religion, et même pour les restablir en la condition qu'ils ont esté autrefois. — Ces consistoires, colloques et synodes sont composez de ministres et d'anciens. Les ministres sont perpétuels et ont des gages pour s'entretenir. Les anciens sont changez et renouvelez tous les ans et pris du peuple de toute condition et de tout mettier, afin que tous ayent part en leur régime républicain et ochlocratique et s'y intéressent ; et cette charge les met en crédit parmi le peuple.

Les synodes sont supérieurs aux colloques, et les colloques aux consistoires. — Il y a dans ladite province quatre synodes : le synode du Haut-Languedoc, le synode de Monpellier, Nimes et Uzèz, le synode des Cévennes et Gévaudan et le synode de Vivarez. Le plus dangereux de tous, c'est celuy des Cévennes qui se doibt tenir au commencement de juin prochain. Les Estats du païs qui se tiennent maintenant ont pris des délibérations contre les prétentions de ceux de ladite religion, qui les irriteront et qui sont capables de faire du trouble. — Les synodes qui sont déjà tenus ou à tenir prendront à l'opposite des résolutions violentes, et il est à craindre que cela n'esclatte. Il y faut mettre ordre et y apporter du remède

et de la modération de part et d'autre. — Il faut vite faire partir celuy qu'on vous dira pour faire gouverner le synode prochain des Cévennes, selon les mémoires que vous envoyrez par luy au commissaire du roy qui y doibt assister, afin d'empescher qu'ils ne se portent dans quelque violence, et pour tascher d'arretter et d'attiédir les mouvemens que les synodes déjà tenus pourroient causer.

Il faut aussy empescher que les Estats n'enaigrissent les esprits de ceux de ladite religion. — On est d'accord que le sieur Bournier, conseiller du roy et lieutenant au présidial de Monpellier, soit le commissaire pour assister de la part du roy au synode prochain des Cevennes. — Les mémoires qu'il luy faut envoyer sont ou de ce qu'ils ont accoutumé de faire observer, ou de ce qu'il faut nouvellement faire approuver et exécuter au synode.

Les commissaires du roy pour assister de la part de S. M. aux synodes, tant provinciaux que nationaux, ont charge :

1° D'aviser que ceux qui assistent au synode et qui le composent soyent personnes qui ayent vocation légitime selon les édits du roy ;

2° D'empescher qu'aucun autre n'y soit receu et n'y assiste :

3° D'aviser qu'audit synode on n'ait aucune communication par lettres ou autrement qu'avec ceux qui sont du ressort dudit synode ;

4° Que l'on n'y traite que de ce qui concerne la religion, qui est la confession de foi et discipline ecclésiastique desdits prétendus ;

5° Qu'aux prédications et sermons on n'use point de parolles offensives et qu'on recommande au peuple l'obéissance qu'on doibt au roy et la tranquillité publique ;

6° Que le commissaire assiste à toutes les séances ;

7° Qu'il face verbal de tout ce qui s'y passe ;

8° Qu'il envoye copie des actes dudit synode où il appartiendra ;

Outre les susdits articles il faut charger ledit commissaire au synode des Cévennes, de persuader audit synode par remonstrance et par les moyens qui luy seront suggérez, d'apporter toute la modération nécessaire au temps présent pour le bien de l'Estat, du service du roy et de la paix. Garder qu'on ne presse et sollicite la tenüe du synode national et qu'on y députe pour les raisons qui vous ont esté dites aux mémoires précédents.

Surtout le susdit commissaire doit faire agréer audit synode de prester serment de fidélité au roy et bien de l'Estat afin qu'à l'exemple dudit synode, tous les autres en facent autant, et tous les dépendans desdits synodes. — Donner charge particulièrement au susdit commissaire de faire approuver et souscrire le livre de l'obéissance, et il en faut envoyer plusieurs exemplaires afin qu'on les distribue.

Il le faut encore charger de persuader audit synode d'escrire contre les Anglois et de respondre à Milton, par les raisons et par les moyens qu'on luy dira de vive voix, sans qu'il en paroisse rien par escrit qu'on luy ait donné cette charge.

Quant au grand dessein, il n'en faut pas mettre un mot sur le papier, ny le commettre à âme vivante, que de vive voix par le scribe des présens mémoires, qui s'en charge et qui y ira exprès le plus tôt qu'il luy sera possible. Il s'y prépare et fait relier deux ou trois cents exemplaires des livres nécessaires pour les distribuer, et il se trouvera au païs, lors de la tenüe dudit synode. Il faut, et par le courrier que vous envoyrez, présentement et au plus tôt, et par le commissaire susnommé, et par lettres, et par le scribe des présents mémoires, remonstrer à quelques personnes des Estats qui se tiennent, de ne point apporter de l'altération aux affaires, mais de les traiter le plus doucement que l'on pourra (1).

(1) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ce morceau du Mémoire analysé par Benoît (t. III, part. 1, p. 95) et écrit en 1648, « *pour servir d'instruction à ceux qui travailleraient à la ruine des réformés.* »

BIBLIOGRAPHIE

LE REFUGE A FRANCFORT-SUR-L'ODER (1)

1686-1852

II

L'ÉGLISE. — LE CONSISTOIRE. — L'ÉCOLE. — LA JUSTICE.

L'Eglise. — La communauté allemande réformée de Francfort, composée de Brêmois, d'Anhaltais, de Bohêmes, Hongrois, Polonais, Ecossais, et de quelques Français, avait eu à lutter contre une majorité luthérienne exclusive et prépondérante. Elle accueillit avec joie les réfugiés et leur ouvrit son église. Le 13 février 1686, le pasteur François Bancelin de Metz convoque les pères de famille, leur annonce qu'il a reçu de l'électeur une vocation qu'il leur demande d'approuver ou de rejeter et, sur le joyeux consentement de tous, entre aussitôt en fonctions et constitue la communauté. Il est touchant de voir que le premier acte en est un de charité fraternelle : réunir l'argent des pauvres, « onze écus, seize gros, six deniers, » le confier à un trésorier, le sieur Jean de La Fleur, s'informer des membres du troupeau qui sont dans le besoin et leur répartir des secours immédiats. Le lendemain, jour du Seigneur, c'est dans l'habitation de Bancelin qu'on célèbre avec émotion le premier service en langue française : une semaine plus tard on inaugure solennellement le culte public dans l'église des réformés allemands. « Bienheureux sont ceux qui sont persécutés pour la justice, » leur avait répété le pasteur exilé ; et au sortir de son émouvante prédication, les réfugiés se jetant dans les bras les uns des autres, sentirent que si pour la plupart ils ne se connaissaient pas la veille, ils étaient désormais tous frères et ne faisaient plus partie que d'une même famille.

L'électeur offrit bientôt à Bancelin un collègue; depuis 1689, il en eut deux. En 1710, le nombre des pasteurs redescendit à deux, en 1805 à un. En 1818 la moitié du service d'un seul fut plus que suffisant. Seize ministres ont desservi l'Eglise française de Francfort-sur-l'Oder ; les huit premiers furent appelés par le monarque, les autres choisis par les fidèles. L'auteur dit avec raison que leur histoire est en petit celle de la communauté elle-même. Elle se constitua sous *Ban-*

(1) Voir le *Bulletin* du 15 mars, p. 128.

celin père (1686-1690) auquel fut adjoint *Alexandre Coullez* (1686-1689), ancien pasteur à Vassy : c'était un esprit distingué, un organisateur excellent qui, avant d'accepter le poste de Halle, rendit de grands services dans l'établissement du consistoire.

Le culte était célébré régulièrement trois fois par semaine; le mercredi il y avait exercice catéchétique d'après le catéchisme d'Heidelberg, le dimanche service le matin et service l'après-midi, suivi d'une séance du consistoire. L'ordre observé était strictement calviniste : en écoutant la confession des péchés, en s'unissant aux vieux psaumes huguenots entonnés par le chantre « à l'honneur et à la louange de Dieu, » les réfugiés pouvaient chaque semaine, pendant quelques heures, oublier les amertumes de l'exil et se croire encore dans la patrie.

Et pendant longtemps cette hospitalité passagère accordée dans une Eglise sœur leur suffit ; bien plus, elle leur paraissait préférable à la possession d'un temple qui leur eût appartenu en propre, mais qui leur eût prouvé à eux-mêmes que l'exil ne devait pas avoir de terme. Jurieu avait prédit qu'en 1689 les barrières de la France s'abaisseraient de nouveau devant eux, et quand l'année désirée si ardemment se fut écoulée comme les autres, les huguenots ne voulurent pas encore se lasser d'attendre et d'espérer. En 1695, les cinq mille colons de Berlin hésitaient toujours à se bâtir une maison de prières et les négociations de paix en 1696 ravivèrent dans tous les cœurs les désirs que rien n'avait pu éteindre. L'électeur ne les eût pas retenus : ils avaient apporté dans le pays des semences fécondes, ils pouvaient maintenant regagner leurs foyers, et il soutint leurs justes réclamations. Les Eglises françaises du Brandebourg s'unirent au jeûne solennel par lequel de toutes parts les réfugiés implorèrent la protection divine au moment de la paix de Ryswick. Bancelin et Beausobre rédigèrent leur mémoire justificatif; Spanheim, le mari de Charlotte du Port, l'appuya à Paris au nom du prince. Louis XIV répondit que le retour serait permis aux réfugiés dès qu'ils seraient rentrés pour toujours dans le giron de l'Eglise catholique.

Le découragement fut encore plus complet dans les provinces que dans la capitale. A Berlin les huguenots jetèrent les fondations de leur premier temple : à Francfort on continua d'accepter l'hospitalité des réformés allemands. Les registres donnent de touchants détails sur cette première installation. En 1687 le pasteur Bancelin se procure pour cinq thalers une Bible française; en 1690 les ressources se sont accrues, on achète une cuve à baptême, deux coupes de communion, un drap mortuaire. Et jusqu'en 1735 on s'en tient là.

François Bancelin fut appelé en 1690 à Berlin où il fit partie de la

Commission ecclésiastique supérieure. Son fils, *Henry-Charles Bancelin* (1686-1691) était un des douze étudiants pensionnés par l'électeur et le premier qui fut ordonné pasteur à Francfort. Son père et David Vincent lui avaient imposé les mains à l'issue de la cène; il se rendit bientôt à Berlin où l'attendait l'aumônerie de l'hôpital français. *David Vincent* (1689-1717) est le troisième pasteur de ce nom appartenant au refuge brandebourgeois. Né à Anduze, ayant d'abord exercé à Stargard, il fut pour la communauté « un exemple de ferveur et d'exactitude. » Son épouse, Flore Desons, de Ganges en Languedoc, lui survécut longtemps et mourut à l'âge avancé de quatre-vingt-seize ans.

En 1690, *Jean Causse père*, probablement le fils du procureur fiscal de Montauban (Haag), commença à Francfort un ministère qui devait durer plus d'un demi-siècle. Pendant ce long intervalle il eut pour auxiliaires Vincent, Garnault et Causse fils.

Jean Garnault (1691-1710) né à Châtellerault, fut le premier huguenot qui passa son examen en Prusse : d'abord attaché à la légation en Suède, il accepta la place de troisième pasteur à Francfort, mais un caractère aigri par des épreuves domestiques l'entraîna dans des discussions avec le consistoire et, lorsqu'il quitta la ville après de pénibles débats, ce poste supplémentaire fut supprimé.

Les plus précieux souvenirs de la colonie se rattachent aux noms des ministres Causse père et fils. C'est sous Jean Causse qu'elle parvient à pleine maturité. L'espoir du retour étant enfin abandonné, les réfugiés commencent à sentir les inconvénients du partage de l'église allemande. Ils s'aperçoivent que les jours de communion leur culte est forcément remis à l'après-midi, que la nuit vient souvent abréger le service, et ils désirent, à l'instar des autres colonies, posséder en propre une maison du Seigneur. On donne un libre cours à ces vœux aux approches du Jubilé semi-séculaire. Que de difficultés cependant à vaincre avant de parvenir à l'exécution! L'espace nous manque pour résumer même brièvement les projets et contre-projets, requêtes, rescrits royaux, rivalités d'architectes et d'inspecteurs, nouvelles pétitions, nouvelles ordonnances qui tiennent la communauté en suspens pendant plus d'une année. On en trouvera le détail circonstancié dans la monographie de M. Tollin. Au dernier moment le consistoire supérieur apporte des entraves inattendues en accusant les anciens de Francfort de convertir en pierres le pain des pauvres. Cependant les espérances formulées à la fête solennelle du Jubilé (19 fév. 1736) se réalisent enfin, grâce aux efforts du commandant Tilio de Camas. Le 25 avril le général de Schwerin pose la première pierre, le 11 novembre on dédie le temple.

D'après le plan adopté, à la suite de nombreuses discussions, cette construction nouvelle s'appuyait sur celle de l'église réformée allemande; le clocher devenait la propriété commune des deux Eglises (1). En effet les liens fraternels n'étaient point rompus et la libéralité huguenote, qui avait déjà doté l'église allemande d'un orgue et d'une habitation pastorale, lui fournit plus tard les fonds nécessaires au traitement d'un ministre auxiliaire et à l'achat d'une maison pour les orphelins.

De 1735 à 1745 le culte est extrêmement suivi. Parmi les gens les plus distingués de la ville, étudiants, professeurs, hauts dignitaires de l'administration et de l'armée, il est de bon ton de se rendre tous les dimanches au sermon français. Les demandes d'admission dans la communauté se multiplient.

C'était le moment en effet où le français répandu par les réfugiés, enseigné par leurs professeurs à l'Université et dans les écoles, était devenu le langage à la mode dans la société élégante du Brandebourg. Mais tandis que dans les cercles choisis on acceptait volontiers l'influence de l'esprit réfugié, les colons de leur côté se laissaient pénétrer de plus en plus par l'atmosphère allemande qui les entourait. Les enfants nés dans le pays en avaient balbutié la langue dès leur berceau, et quand la seconde génération commença à se ramifier, ce fut vers la nouvelle patrie plutôt que vers l'ancienne qu'elle se tourna. Aussi, en 1745, l'affluence avait bien diminué dans le temple; c'est dans les rangs des réfugiés que la désertion s'était fait sentir d'abord. Chaque année vit alors les vides se multiplier, et se restreindre le nombre de ceux qui réclamaient la parole sainte dans le vieux langage des huguenots.

Jean Causse était décédé en 1741, laissant une réputation de charité inépuisable dont son fils hérita à juste titre. Ce dernier reçut alors comme collègues *Théodore Cabrit* mort au bout de quelques mois, et *Jean-Jacques Bouyer* (1741-1744), pasteur de Montauban, brûlé en effigie par les catholiques, déposé par le synode du bas Languedoc et qui retourna en France en 1744 se justifier devant le synode tenu au Désert (2). Il fut remplacé à Franfort par *Moyse Aureilhon* (1744-1781). C'était le fils du célèbre industriel qui établit à Berlin une fabrique de chapeaux renommés et acquit une fortune considérable par ses manufactures de cuivre et de laiton. La position plus qu'aisée du jeune

(1) Le roi avait fourni des matériaux; les collectes firent le reste. Les frais s'élevèrent à plus de 7,500 écus. M. Tollin donne une vue de ce temple comme frontispice de son étude.

(2) Le séjour de Bouyer à Francfort paraît avoir échappé aux consciencieuses recherches de MM. Haag.

pasteur, les qualités supérieures de son esprit, la douceur de son commerce lui permirent de faire de sa maison le véritable centre de la colonie. Il entrevit bientôt la pente sur laquelle on s'avançait de jour en jour davantage, mais loin de s'y opposer il crut devoir prêter son concours à ce mouvement. C'est lui qui en 1767 consentit à marier en langue allemande deux conjoints de la colonie, et de même quelques jours plus tard, « le promis n'entendant du tout point la langue française. » L'acclimatation faisait des progrès rapides. Pendant trente-cinq années, sauf une seule exception, les réfugiés n'avaient point épousé d'Allemandes; en 1760 la majorité des colons prenaient des épouses dans le pays. Depuis dix ans déjà sur les registres paroissiaux on s'était vu forcé d'inscrire sous leur forme allemande les noms des réfugiés ; sans cette précaution on n'eût plus reconnu leur identité (1). En 1769, la moitié des enfants ne comprenaient plus l'instruction religieuse en français, les baptêmes et les mariages se faisaient presque tous à domicile, le temple était presque abandonné.

Le pasteur *Christophe Hugo* (1764-1805), associé à Aureilhon à la mort d'Ezéchiel Causse, essaya vainement de réagir contre le courant. Quoique Suisse d'origine, il soutint avec une extrême fermeté l'ancienne tradition du Refuge ; époux de Suzanne de Lameintaye, il maria sa fille à Emile de Montmartin et voulut empêcher la germanisation de la colonie. Dans un esprit entièrement opposé à celui de son collègue, il accusa hautement le troupeau d'irréligion et d'indolence criminelle : l'ignorance de la langue française fut taxée d'opiniâtreté et d'esprit de désordre ; prononcer dans le temple un discours allemand lui parut une profanation. Tandis qu'Aureilhon, pour ne pas voir ses ouailles passer à la communauté allemande, consentait à accomplir à domicile et dans la langue du pays les baptêmes et les mariages, Hugo ressuscitait tous les règlements de l'ancienne discipline et fulminait l'excommunication contre ceux qui avaient communié dans l'église sœur.

Mais que pouvaient ces armes spirituelles contre la force irrésistible du temps? En 1774, la Vénérable Compagnie faisait du haut de la chaire exhorter les enfants à fréquenter plus exactement le culte de l'après-midi ; en 1785 on supprima la prière du mercredi ; en 1799 il en fut de même pour le second service du dimanche auquel personne n'assistait plus. L'année précédente on avait compris où était le vrai remède à l'abandon du culte : il avait été décidé que douze fois par an on

(1) Exemples : Audon, Otto ; Bonasse, Bonass ; Brétac, Bretasch ; Calice, Kalisch ; Chaîne, Schaen ; Coulon, Kulo ; Félice, Felisch ; Figue, Figge ; Fraise, Fraese ; Fraiseau, Fresow ; Laurence, Laberenz ; Maître, Mether ; Pilegard, Bilger ; Renaud, Rennow ; de Terre, Dether ; Vuillaume, Wilhelm, etc.

prêcherait en allemand et qu'une fois par an la communion serait donnée en cette langue. En 1799, la connaissance de l'allemand fut exigée du pasteur, et en ouvrant le siècle on acheta la Bible de Luther.

Pendant ce temps, trois pasteurs avaient succédé à Aureilhon, *Antoine Bocquet* (1781-1784), *Jacques Papin* (1784-1795), *J.-Guillaume Reclam* (1795-1799), tous appartenant à des familles connues dans les annales du Refuge : pour leur carrière pastorale nous renverrons nos lecteurs au livre de M. Tollin. Après le pasteur *Reuscher* (1799-1805), *Louis Roquette* clôt la série des ministres de l'Eglise française. C'est à lui que fut réservée la tâche difficile de soutenir honorablement jusqu'à la fin ce corps distinct qui n'avait plus que l'apparence de la vie.

La colonie ne s'éteignit point sans épreuves. En 1806 l'armée de Napoléon entrait dans la ville et ce furent des troupes françaises qui convertirent le temple en magasin à fourrages. Devant cette persécution de la dernière heure, la communauté allemande rouvrit de nouveau ses portes aux huguenots : ils ne devaient plus se séparer d'elle. Quand les ravages de la guerre eurent cessé, le consistoire ne pouvant subvenir aux frais des réparations les plus indispensables se décida à vendre le temple. Après des destinées diverses il fut détruit il y a peu d'années ; le roi acheta les matériaux et les consacra à l'édification d'une église dans les faubourgs.

En 1817 on ne prêchait en français qu'une fois par trimestre : en 1832 mourut la veuve Lassalle qui seule encore déclarait ne pouvoir communier qu'en français. En 1834, le pasteur Roquette écrivait : « Depuis quelques années il n'y a plus de culte français parce qu'on ne trouve plus de membres qui comprennent la langue.

Nous ajouterons que jusqu'à la construction de leur temple les huguenots étaient enterrés avec la plus grande simplicité, d'abord dans le cimetière des réformés, et de 1729 à 1736 dans la crypte de l'église allemande. De 1736 à 1802, on les ensevelit dans leur propre église.

Le Consistoire. — L'histoire du corps consistorial se lie à celle de l'Eglise. L'organisation donnée aux réfugiés était basée sur la discipline des Eglises réformées de France, moins les synodes. Le 5 juin 1687, par une résolution solennelle, la colonie adopta cette discipline et choisit cinq anciens, MM. Le François, L'Hermite, Bouchon, Hennequin, Colas, soumis à l'élection d'abord annuellement, puis tous les trois ans. Le consistoire, comme l'Eglise, connut une prospérité momentanée, une déchéance graduelle : il eut ses divisions intestines et ses résistances contre l'autorité dictatoriale du consistoire supérieur de Berlin. En 1805 il ne tenait plus qu'une séance annuelle. En 1852,

les deux anciens entrèrent dans le consistoire de l'Eglise allemande.

L'activité de ce corps se partageait en trois branches distinctes : 1° La gérance de la caisse de l'Eglise, dont le maître perruquier Hennequin fut le premier trésorier et qui conserva jusqu'en 1766 une complète indépendance. Le contrôle de la direction supérieure lui fit perdre alors beaucoup de son importance. Vingt-deux receveurs l'administrèrent successivement.

2° Le maintien de la discipline qui, après avoir été strictement observée au début (1), tomba bientôt en désuétude.

3° Le soin des pauvres, pratiqué sur la plus large échelle. Les réfugiés se sont partout signalés par leur charité. Eprouvant par eux-mêmes que nous n'avons point ici-bas de cité permanente, ils s'empressaient d'alléger le fardeau de tous ceux qui, comme eux, étaient étrangers et voyageurs sur la terre. La colonie de Francfort envoya à plusieurs reprises des dons considérables aux réfugiés en Suisse et aux confesseurs sur les galères ; elle contribua par des legs et des collectes annuelles à l'entretien des orphelinats français établis dans plusieurs villes ; elle pourvut avec une intelligente prévoyance aux nécessités de ses propres indigents.

Les malades pauvres étaient confiés à des familles peu aisées qui les soignaient avec dévouement et en recueillaient quelque avantage. Les orphelins, dans une pensée semblable, étaient placés chez des pauvres honteux pour lesquels on déguisait l'aumône sous le nom ingénieux de prêt de charité. Une propriété léguée par Ph. Micqueau, greffier de la justice et ancien, prit le nom de maison des pauvres, le revenu des loyers servant à secourir les misères que les malheurs des temps rendaient si nombreuses. On retrouve enregistrées sur les listes du consistoire les fréquentes *passades* ou *viatiques* accordés à ceux qui traversaient la colonie. De 1686 à 1707 dans ces passants secourus il y a un recteur, un professeur, un maître de langue, un apothicaire, un proposant, deux nobles, six pasteurs, huit étudiants, huit officiers ; près d'un siècle plus tard, de 1787 à 1791, ce sont encore un pasteur, un professeur, un chantre, trois candidats, neuf gentilshommes et dames nobles. Les pieux voyageurs tombaient-ils malades, la caisse de l'Eglise payait le chirurgien, le médecin, la garde, l'enterrement. On se réjouissait quand l'un d'eux profitait de cette halte sur sa route pour participer à la cène, quand il présentait au baptême un enfant né sur la terre d'exil et surtout quand on reconnaissait en lui un martyr de la foi (10 déc. 1704). Et cependant ces secours si libéralement offerts

(1) Voir la réconciliation solennelle de P. Colas avec l'Eglise, après son voyage en France, 1687.

n'étaient pas exclusivement attribués aux réformés ou aux Français. Nous y voyons participer un luthérien, trois catholiques, sept israélites, des Hongrois, des Polonais, des Italiens, des Anglais et des Suisses, mais ces exceptions n'étaient faites que sur délibération expresse de la Compagnie. On n'accordait point de passades aux coureurs d'Eglises : elles variaient de la somme modique de deux gros à celle comparativement élevée de six écus.

Instruction. — L'année même de la fondation de la colonie on établit une école communale dirigée par le sieur Girard, lecteur et membre du consistoire (1686-1697). Parmi ses collègues et ses successeurs, mentionnons Paul Naudé, fils de Ph. Naudé de Metz (voir Haag) et fondateur à Francfort avec son beau-frère Jean-Etienne d'une imprimerie française de Bibles et de livres de piété; Pierre Robert, Jean Meissonis, David Courtois (1709-1731), descendant d'une famille de martyrs et sous la direction duquel l'école fut en pleine prospérité. Elle occupait trois professeurs à la fois, mais cette ère brillante fut de courte durée : l'enseignement allemand empiéta sur le français et par une progression qu'on peut suivre dans l'étude de M. Tollin, l'un finit par supplanter entièrement l'autre. Pierre Cordier (1782-1805), le dernier instituteur, comptait parmi ses ancêtres le conseiller d'ambassade et directeur des forges Etienne de Cordier (voir Haag).

Les huguenots profitèrent d'ailleurs de toutes les ressources scientifiques et littéraires que Francfort leur offrait : ils contribuèrent même à les augmenter. Le grand électeur avait fondé en 1671 la Ritter-Académie destinée à perfectionner l'éducation des jeunes gentilshommes qui étudiaient à l'Université ou tenaient garnison dans la ville. Elle fut transférée à Berlin en 1722, après avoir eu au nombre de ses professeurs le sieur Jean de La Fleur, écuyer (voir Haag et Weiss), Jean du Tremblay, Guillaume Garnier, Luc Cossart, « maître en fait d'armes. » Rappelons ici d'autres membres de la colonie, appartenant pour la plupart à la noblesse, et qui ne dédaignaient pas ce titre de *maître* ; Jean Cardel, sieur du Noyer, Josué Benoist, Jacques Liége, le sieur de Pérard, Boudré, Louis Millenet, Casalis, Dominique Méry, Louis du Breuil, Pierre de Saint-Romain (1).

L'Université et le gymnase réformé fondé en 1694, avaient ouvert leurs portes aux étudiants huguenots (2) ; la communauté pourvoyait avec une extrême générosité aux besoins des étudiants pauvres et le premier pasteur était de droit inspecteur des études de ceux qui s'occupaient de théologie. Les savants professeurs s'empressèrent d'entrer

(1) Pour plusieurs de ces noms, voir Haag, *France protestante.*
(2) Voir la liste, à la fin de cet article.

dans les meilleurs rapports avec les bannis de France et leur donnèrent une place d'honneur lors du jubilé universitaire : la faculté de droit défendit la parité de leurs priviléges nobiliaires, la faculté de médecine pourvut au soin médical des colons, le syndic fut ordinairement assesseur du juge de la colonie. De plus, la chaire de langue française fut attribuée au second pasteur de la colonie ; le premier occupant fut Jean Causse qui traita dans son discours d'installation « de l'ancienneté des Eglises réformées. »

Citons encore parmi les réfugiés voués uniquement aux labeurs de la science Jacques Mercier, de la famille du célèbre hébraïsant, professeur de langues à l'Université ; Philippe Ouseel ou de l'Oysel, docteur en théologie et en médecine; Jean-Louis Causse, petit-fils du pasteur J. Causse, doyen de la faculté de théologie et le dernier de cette excellente et honorable famille.

Juridiction de la colonie. — Une institution digne de remarque est celle de la Justice française accordée aux réfugiés par l'électeur de Brandebourg. Elle conserva au milieu de la monarchie sa position indépendante pendant cent vingt-six années, alors même que la langue française avait cessé d'être en usage parmi les descendants des huguenots. L'article 10 de l'édit de Potsdam établit que toutes les contestations entre les réfugiés seront jugées par un juge-arbitre français choisi par eux dans leur propre sein : s'il y a appel ils peuvent s'adresser à la magistrature locale : ne sont exceptées de cette jurisprudence particulière que les affaires ecclésiastiques qui ressortent du consistoire et les questions militaires.

Cette juridiction passa par trois périodes successives.

1686 à 1699. — On est surpris de voir au début plusieurs colons chercher à s'y soustraire et invoquer leurs rapports avec les corps de métier pour rentrer sous le droit commun du pays. Loin d'en profiter pour hâter la fusion, l'électeur décida que tous les réfugiés, quelle que fût leur condition, déposeraient leurs plaintes devant le juge français, et en cas d'appel « *coram judice superiore suæ nationis,* » tribunal siégeant à Berlin et composé d'Ancillon de Metz auquel on adjoignit deux conseillers. On pouvait encore se pourvoir contre leur décision par un second appel adressé au prince pour révision des actes. De plus chacun était jugé selon la coutume de sa province natale, Normandie, Provence, Lorraine ou Languedoc. Un pareil état de choses compliquant les procédures, surtout dans les colonies provinciales, les jurisconsultes du tribunal supérieur de Berlin rédigèrent à l'exemple du code Louis l'Ordonnance française ; à partir du 14 avril 1699 elle eut force de loi pour tous les tribunaux des colonies huguenotes.

1699-1716. — Sous ce régime de l'Ordonnance française, l'appel à la Direction supérieure subsistait; en troisième instance on s'adressait au « tribunal d'Orange » institué par Frédéric Ier pour ses sujets de Meurs, Lingen et Tecklenbourg. Il en résulta d'interminables lenteurs dans les procès. Quand les quinze années d'exemption furent écoulées, le roi décida que « les descendants des réfugiés seront soumis aux tribunaux français ; les magistrats municipaux ne pourront exercer aucune mesure contre les cabarets ou brasseries des colons, ni s'occuper de la police en ce qui les regarde; en matières criminelles les réfugiés pourront être jugés d'après la procédure criminelle de France. »

1716-1812. — A la suppression du tribunal d'Orange, la troisième instance fut attribuée au tribunal supérieur d'appel prussien. Les deux degrés inférieurs continuèrent par condescendance plutôt que par nécessité, jusqu'en 1812, époque où sur la demande des huguenots, la justice française fut définitivement abolie.

Elle avait été représentée à Francfort d'abord par un seul juge et depuis 1690 par le juge ou directeur de la colonie, un greffier et un assesseur. Sur les huit juges, deux furent Allemands. Ces directeurs avaient une position souvent délicate, en face du consistoire d'une part et de la municipalité de l'autre; ils ont rendu de grands services « en refrénant le zèle inconsidéré et immodéré de l'autorité ecclésiastique, en dissipant les préjugés et en amenant les cœurs à une pratique plus tolérante. »

Le premier, *Jean Burgeat* de Vitry (1686-1690) fut attaché comme avocat à la justice française supérieure (Haag). Il eut pour successeurs *Papillon de La Tour* (1690-1692); *Paul Delon* (1692-1694), ancien conseiller au présidial de Montauban; *Etienne Cardel* (1694-1734), le type parfait du juge huguenot. Il était fils du pasteur Jean Cardel, un des martyrs des îles Sainte-Marguerite. Sa maison devint un centre de ralliement pour la colonie; son plus jeune fils, *J.-Paul Cardel*, lui succéda comme directeur de 1734 à 1763. Pendant l'intérim le syndic de l'université remplit ces fonctions et l'on choisit ensuite *Philippe du Port*, seigneur de Mouillepied et de Boismasson (1768-1803). Du Port soutint avec énergie les droits de la bourgeoisie française contre les prétentions de la municipalité. Sous *Sembach* (1803-1812), le tribunal fut supprimé, son action séparée étant devenue superflue.

Quarante ans après cette suppression le consistoire de l'Eglise réformée française se fusionna avec le consistoire de l'Eglise réformée allemande : l'union des deux communautés fut annoncée du haut de la chaire; un rescrit royal du 17 avril 1852 l'avait approuvée. C'est à dater de ce jour que toute marque distincte de la colonie a cessé dans la cité

de Francfort-sur-l'Oder. N'y a-t-il pas dans cette acclimatation progressive si complète, non-seulement une intéressante étude de statistique, mais encore et surtout une grande leçon d'histoire et de tolérance? Les forces vives qu'nne nation a repoussées de son sein se transplantent dans le milieu nouveau qui les accueille : là, sans rien perdre de leur vitalité première, elles s'assimilent les éléments propres à ce sol étranger et s'y développent en se transformant.

Les noms français se retrouvent à Francfort dans vingt-sept familles désormais tout à fait allemandes. Elles sont spécialement désignées dans la liste générale de toutes les familles de la colonie qui forme l'appendice de la monographie de M. le pasteur Tollin. Remercions cet arrière petit-fils des huguenots d'avoir enrichi l'histoire du Refuge d'un intéressant chapitre, et d'avoir si dignement accompli le devoir qu'il rappelle aux premières pages de son étude :

« *Souviens-toi des temps d'autrefois..... Souvenez-vous de vos conducteurs et imitez leur foi!* »

F. SCHICKLER.

APPENDICE

ÉTUDIANTS FRANÇAIS A L'UNIVERSITÉ DE FRANCFORT.

M. Tollin a relevé les noms suivants d'étudiants appartenant à la colonie.

Jurisconsultes : 1693, Jean Barbeyrac, de Béziers (Haag) ; 1696, Jacques Péricard ; 1702, Paul Malchar, Pierre Perrin ; 1700, Henri Simonis ; 1710, Ezéchiel Causse, Louis Prévost ; 1740, Morrus : 1780, Gillet ; 1788, André Hugo.

Théologiens : en 1688 les douze boursiers : Périer, de Durant, Jean du Bourg, David Ancillon (Haag), d'Ingenheim, de Plantamour, Bancelin, Daniel Le Roi, Daniel Saint-Nicolas, Charles Lugandi (Haag), Pierre Crégut, Pierre Nicolas. En 1694, Philippe Forneret (Haag) ; 1696, Charles ; 1698, Raclet; 1702, Thomas Le Cointe; 1705, Pierre Theremin; 1706, Moyse Humbert; 1710, François Baratier (Haag), Causse; 1711, Pierre Ancillon; 1714, Carges; 1723, César de Missy (Haag); 1736, Th. Cabrit; 1746, Vigne; 1748, Louis Causse; 1753, Louis Ollivier de Marconnay (Haag); 1755, Samuel L'Hormeaux (Haag); 1764, Toussaint; 1765, Baudouin. La bourse fondée par la communauté fut attribuée successivement de 1771 à 1811 à MM. Theremin, Bocquet, Loudeci, Marmalle, Convenant, Peltret, Convenant, Cordier et Vénadier.

ERRATUM

Nous recevons de M. le pasteur O. Cuvier, de Metz, les rectifications suivantes à notre premier article : nous les insérons avec reconnaissance, ajoutant néanmoins que nous avions reproduit les noms tels que les donnait l'étude de M. Tollin.

Page 131, ligne 30, lisez d'*Ozanne* pour d'*Ozennne;* — page 132, ligne 9, *Jean Rimbart de Streiff* (ainsi écrit dans les registres de l'Eglise), pour d'*Estreffe;* — page 132, ligne 12, de *Béville,* au lieu de *Biville;* — page 132, ligne 21, idem.

MÉLANGES

DESMAISEAUX ET SES CORRESPONDANTS

II. BERNARD LE JOURNALISTE (1)

Voici une autre lettre où l'on voit clairement la position embarrassante dans laquelle se trouvaient, il y a deux cents ans, les rédacteurs de gazettes. De la prudence! encore de la prudence! et toujours de la prudence! telle était la devise du journalisme, même en Hollande; on prenait le contre-pied de la fameuse maxime de Danton.

Monsieur,

Après huit jours entiers de maladie de la nature de celle dont je fus attaqué lorsque vous étiez ici, j'ai été accablé de mes affaires propres et ordinaires, et d'un si grand nombre d'autres extraordinaires, que j'ai cru que je succomberois sous le poids. Je n'en suis point encore sorti, et je ne vois point encore quand j'en sortirai. Tout cela me servira d'excuse légitime, s'il vous plaît, si je vous envoie deux journaux à la fois, si je renvoye à la première occasion à vous envoyer les livres que vous demandez, si je ne réponds pas à vos dernières que je n'ai pas le temps de relire, et enfin si ma lettre est fort succincte et en désordre. J'ai reçu le manuscrit que vous m'avez envoyé; s'il n'y avoit que moi de critiqué, il seroit déjà imprimé, car à cet égard je défie que qui que ce soit reçoive la censure avec plus de plaisir. Mais, Monsieur, tout le monde n'est pas de ce naturel, je le sais par expérience. Que diroient les correspondants de M. de Beauval, et les miens, à la vue de votre critique? Que diroit M. de Beauval lui-même, que je dois ménager par mille raisons, dont la moindre est qu'il est mon ami, lui qui n'a pu souffrir que j'insérasse une critique où l'on se contentoit de dire, fort modestement, que si l'on ne savoit que d'autres occupations l'empêchent de donner son journal dans le temps, le public seroit surpris, je pense, de voir dans son mois de septembre de l'année passée, la réponse à une critique qui n'a paru que dans mon mois d'octobre de la même année? Il n'y avoit que cela; cependant il a fallu supprimer la pièce pour ne pas rompre. Vous ne sauriez croire, Monsieur, combien on doit avoir

(1) Voir le *Bulletin* du 15 février, p. 76.

de ménagements dans le poste où je suis. C'est cela même qui m'a obligé de changer bien des choses dans l'extrait de M. de Salisburi; car, enfin, une vertu farouche, qui ne veut rien tolérer ni ménager, s'attire bientôt sur les bras tout le public pour ennemi, et se trouve resserrée dans un coin bien à l'écart, où elle a lieu de se repentir de son peu de prudence. Jésus-Christ qui veut que nous ayons la douceur des colombes, nous exhorte aussi à avoir la prudence des serpents. Je ne crois pas que vous trouviez mauvais que j'en use aussi librement avec vous. C'est une marque d'une amitié sincère que je vous ai dévouée, et qui fera que je seroi toute ma vie, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BERNARD M.

Si j'avais l'honneur de vous voir un jour, je vous montrerois un bon nombre de pièces critiques que j'ai supprimées par raison et par avis de mes amis.

A La Haye, ce 5 août 1700.

J'ai cru inutile de reproduire intégralement les lettres de Bernard; elles contiennent souvent des détails qui n'auraient pour les lecteurs du dix-neuvième siècle aucun intérêt, et les passages que j'ai choisis suffiront à donner une idée du reste de la correspondance. L'extrait suivant montre combien les autorités ecclésiastiques de Hollande déployaient de scrupule dans la publication des livres eligieux, puisque même les vignettes et les gravures en taille-douce destinées à *illustrer* ces sortes d'ouvrages, étaient sujettes à une espèce de censure.

. . . .

On voit ici une lettre écrite par une personne qui est à Londres contre M. Jurieu, sur une nouvelle version des Psaumes..... M. Saurin écrit sur l'amour de Dieu; il est pour l'amour désintéressé dont je pense que ni vous ni moi ne nous accommodons guère (1). Comme c'est un homme qui médite beaucoup, et qui écrit bien, j'aurai pourtant de la curiosité de voir son ouvrage. Le Synode wallon est assemblé. On y doit parler des figures qu'on met au-devant des livres, et qui sentent la superstition, ou qui ne conviennent pas. Je crois que ce sont quelques ennemis de M. Jaquelot qui ont remué cette corde à cause de la taille-douce qui est au-devant de son livre de l'*Existence de Dieu*, et à laquelle je crois qu'il n'a rien contribué. Il en a été averti, et l'on lui

(1) *Traité de l'Amour de Dieu.* Utrecht, 1701, 2 vol. in-8. Voyez un compte rendu détaillé de cet ouvrage, dans les *Nouvelles* de mai 1701.

dit en même temps d'écrire à quelques-uns de ses amis au Synode, qu'on examinât l'histoire de la Bible, de M. Martin, où il y a plusieurs figures contre la bienséance. Elles ont été dessinées par des Flamands qui ne s'entendent pas trop en bienséances, Je ne sais comment on a pu vous mander de Genève, que M. Pictet (1) y était regardé comme l'émissaire des luthériens ; je n'en crois rien, puisque dans le dernier livre qu'il a fait sur la matière, il ne leur passe pas un seul article. Son livre commun de théologie françoise paroîtra bientôt (2). Le livre de M. Locke, en françois, se débite merveilleusement bien (3).....

A La Haye, ce 31 août / 11 septembre 1700.

La livraison des *Nouvelles de la République des lettres*, pour le mois de novembre 1700, s'ouvre par une lettre de Desmaiseaux sur les versions de l'Ecriture sainte. On y remarque, entre autres choses curieuses, le passage suivant : « Lorsqu'il (un traducteur) veut entreprendre une version de l'Ecriture, il doit encore se souvenir que les écrivains sacrés n'ont point poli leur style, soit qu'ils crussent cela au-dessous d'eux, soit parce qu'ils écrivaient dans une langue qui leur était étrangère, soit enfin pour mieux s'accommoder à la portée des simples. Le style de saint Paul, par exemple, est raboteux et mal poli : il en convient lui-même... Il faut donc plutôt s'appliquer à bien exprimer ce qu'ils ont voulu dire, que s'attacher scrupuleusement aux termes dont ils se sont servis. »

Il paraît que le manuscrit de Desmaiseaux contenait des propositions assez malsonnantes, et que Bernard eut à y faire certaines modifications. De là des plaintes, des remontrances auxquelles notre journaliste dut répondre :

. . . .

Je suis fâché d'avoir fait des changements à votre manuscrit, qui vous aient déplu ; si j'eusse laissé les mots que *les écrivains sacrez n'étoient pas capables de châtier leur style*, votre mémoire n'auroit pas pu avoir place dans mes *Nouvelles*, parce qu'on ne parle point ainsi en Hollande des auteurs sacrez, et qu'on croit qu'étant inspirez du Saint-Esprit, qui même leur avoit appris les langues qu'ils parloient, du moins, pour la plupart, il en savoit assez pour châtier leur style, s'il

(1) Bénédict Pictet, professeur de théologie à Genève.

(2) *La Théologie chrétienne et la Science du salut*, etc., par Bénédict Pictet. Amsterdam, 1702. 2 vol. in-4°. Voir les *Nouvelles* de novembre 1701.

(3) La traduction de Coste parut en 1700, à Amsterdam. Voir les *Nouvelles* d'août de cette année.

l'eût cru nécessaire. Vous me direz peut-être que ce n'est pas moi qui parle; cela est vrai, mais l'on a encore ici cette maxime, que l'on est responsable, non-seulement de ce qu'on peut dire de choquant contre la religion, mais aussi de ce qu'il peut y avoir de cette nature dans les ouvrages d'autrui qu'on publie.....

A La Haye, ce 14 décembre 1700.

Desmaiseaux ne se le tint pas pour dit, et il essaya de se retrancher derrière l'autorité des Pères de l'Eglise. Il fallut bien lui répondre encore une fois.

. . . .

Sans vouloir disputer avec vous, j'avoue que la délicatesse de certaines gens est trop grande; mais je les connois, et je sais à peu près ce qui les peut ou doit choquer, quoique leur malignité aille souvent au delà de mon imagination, et qu'ils fassent quelquefois des crimes à moi et aux autres qu'ils n'aiment pas des choses les plus innocentes. Vous jugez bien que l'autorité des Pères ne mettroit pas à couvert; on n'a pas pour eux dans notre communion les mêmes respects que dans l'Eglise anglicane, et un témoignage de saint Jérôme et un zéro en chiffre sont à peu près la même chose : en quoi je vous avoue que je ne suis pas éloigné de leur opinion. On feroit peut-être un peu plus de cas d'un Burman et d'un Witsius; mais, après tout, quand on a dessein de faire des affaires à un homme, outre qu'on rejette toutes ces autorités, on trouve toujours des différences au désavantage de ceux qu'on veut opprimer. Vous m'opposez enfin que j'ai fait des extraits de livres où il y a des choses tout autrement éloquentes que ce que j'ai changé dans votre mémoire. Je réponds que les livres sont déjà publiez et entre les mains de tout le monde, au lieu que des mémoires que j'insère ne le sont pas, ce qui, comme vous pouvez voir, fait une très-grande différence.....

A La Haye, ce 4 février 1701.

Ce n'était pas seulement contre les théologiens orthodoxes que Desmaiseaux s'aventurait ainsi; il attaquait tout le monde, à droite et à gauche, et aurait bien voulu faire des *Nouvelles de la République des lettres* l'organe de ses rancunes. Quant à Le Cène, dont il est question dans la lettre suivante, on peut consulter sur lui l'article biographique que donnent les savants auteurs de la *France protestante* (1). Il est singulier, pour ne pas dire davantage, qu'un homme sur le compte duquel Bernard s'exprime avec tant de sévé-

(1) Partie XII, p. 457, 58.

rité, ait mérité que le consistoire de Charenton « rendît le témoignage le plus vrai à sa vie pure, honnête et sans reproche, à son zèle assidu à la visite et consolation des malades, à son application exacte à toutes les fonctions de son ministère. » C'est sans doute là un de ces problèmes biographiques impossibles à résoudre.

. . . .

Il me souvient que vous attaquez assez violemment les *Transactions philosophiques*. Ne craignez-vous pas de vous faire des affaires avec la Société Royale! Nous avons un proverbe de notre Gascon qui dit qu'il n'y a point de buisson qui ne fasse ombre, et nous avons tous besoin les uns des autres. Un peu de politique n'est point blâmable, quand elle ne fait pas de tort à la probité. On n'est pas obligé de dire toutes les vérités, et d'appeler toujours un chat un chat et Rolet un fripon. A cet égard on peut se taire, mais il ne faut jamais parler contre sa conscience. Je suis de la dernière roideur à cet égard, et un peu parent du misanthrope.....

..... Vous me parlez de M. Le Cène; je ne croyois pas qu'il pensât à moi, et je ne m'en souciois pas trop. Il est de ces gens avec qui le meilleur est de n'avoir que le moins de commerce qu'on peut. Tout imprudent que je suis, je commercerai avec les plus méchants de tous les hommes, pourvu qu'ils ne me fassent jamais dire que ce que j'ai dit ou fait; mais pour ceux qui ne se font aucun scrupule de mentir, et qui n'ouvrent jamais la bouche pour autre chose, j'avoue que je ne suis pas assez habile pour échapper à leurs piéges. J'estime infiniment plus un larron qu'un menteur; je pourrai me garantir de l'un, mais de l'autre il m'est impossible. Or, constamment M. Le Cène passe pour un insigne menteur; je souhaite que vous n'en fassiez pas l'expérience, comme bien d'autres ont fait. Le sieur Joland est sur le même pied, aussi a-t-il fait des affaires à une infinité d'honnêtes gens par ses insignes impostures (1). Entre les dogmes des sociniens que j'abhorre, celui qui porte qu'il est permis de mentir en de certaines occasions me paroît insupportable, lâcher le pied à une infinité de crimes, et tendre à la ruine de la société. Je m'étonne que des gens qui font consister presque toute la religion dans la morale, en enseignent une si relâchée dans un cas d'une si grande importance.....

A La Haye, ce 3 mai 1701.

Le numéro d'août 1701 des *Nouvelles de la République des lettres*,

(1) Sur Joland (1670-1722), célèbre incrédule, consulter tous les Dictionnaires biographiques.

contient une lettre de Desmaiseaux, auquel j'emprunte le passage suivant (1) :

« Un autre journaliste, dont le jugement et la profonde érudition sont assez connus, ou par mégarde, ou en suivant l'auteur dont il faisait l'extrait, car je n'ai pas présentement de quoi justifier à qui proprement la faute doit être imputée, n'a pas laissé de broncher en raisonnant sur les disputes de Pélage. Il a pris la profession de foi de cet hérétique pour un sermon de saint Augustin (2), après quoi il ne lui est pas difficile de trouver de la contradiction entre les sentiments de ce père et ceux de saint Jérôme, sur les matières de la grâce. Mais s'il avait consulté le *Livre de la Grâce de Jésus-Christ* (3), de saint Augustin, il aurait sans doute vu que cette pièce ne lui appartient pas, puisque cet évêque l'attribue expressément à Pélage. »

Mettre sur le compte de saint Augustin un écrit de Pélage, est, en effet, une méprise assez divertissante, et Desmaiseaux l'avait fait sentir d'une manière très-acerbe au journaliste anonyme. Sa lettre, du mois de mai 1701, ne put pas être insérée telle quelle par le prudent Bernard ; il en modéra le ton, ne l'imprima que trois mois après l'avoir reçue ; dans l'intervalle, cependant, il essaya de se justifier vis-à-vis de son susceptible correspondant.

. . . .

Si j'avois eu en ma jeunesse les lumières que j'ai aujourd'hui, je serois en un autre état que je ne suis, sans pourtant avoir rien fait contre les règles les plus sévères de la conscience. Mais pour avoir méprisé certaines gens fort méprisables, avoir raillé quelquefois de quelque prédicateur froid ou fat, avoir négligé une visite, je me suis fait des ennemis qui ne me l'ont jamais pardonné, et je sens encore de funestes effets de leur vengeance, qui ne se lasse pas de me persécuter. J'avoue que si l'on étoit raisonnable, on souffriroit patiemment d'être critiqué, mais on ne l'est pas. Or, est-il nécessaire que, pour faire remarquer qu'un auteur s'est trompé en attribuant un ouvrage à saint Augustin, on se fasse un ennemi irréconciliable, surtout si cet auteur est d'ailleurs un homme de mérite, pour qui nous devons avoir des égards, et avec qui nous ayons quelque liaison.....

(1) Pages 160, 161.

(2) Le 191, selon les anciennes éditions, et le 236e, selon celle des Bénédictins. Vol. V, à l'Appendice.

(3) Chap. XXX, § 32 et suiv., édit. des Bénédictins.

..... Nous avons enfin vu ce merveilleux, cet excellent *Journal de Trévoux*, et vous le verrez aussi, parce que je vous l'enverrai infailliblement. S'il y avoit à hésiter sur le jugement qu'on en doit porter, je ne voudrois pas vous prévenir; mais en vérité il est si pitoyable que je ne crois pas que les lecteurs se trouvent d'un sentiment différent sur ce sujet..... Ces journalistes sabrent tout ce qui ne leur plaît pas, mais d'une manière pitoyable; ils font les controversistes à tort et à travers, ils disent des injures grossières à tous les protestants, ils n'ont ni sens, ni jugement; et il n'y a de bon dans leur journal que deux ou trois pièces qui ne sont pas d'eux.....

A La Haye, ce 3 juin 1701.

Je n'ai pas à écrire l'histoire du *Journal de Trévoux*, dont il est fait mention ici, et, pour de plus amples renseignements à ce sujet, le lecteur ne saurait mieux s'adresser qu'au père Sommervogel (1); je me bornerai à dire que Bernard n'est pas le seul homme de lettres qui se plaigne du ton *sabreur* des nouveaux *gazetiers*. « Tout le monde sait, » disait Leclerc, « que les révérends journalistes ne blâment presque que ceux qui sont estimés hors de leur société, ou qu'ils craignent, et qu'ils ne parlent qu'avec éloge de quelques protestants que parce qu'ils les méprisent, ou qu'ils espèrent de les gagner. Ainsi, leurs louanges et leurs satires font, parmi les protestants, un effet tout contraire à celui qu'ils se proposent (2). »

Avec un système de rédaction comme celui-là, il n'est pas fort étonnant que les collaborateurs du *Journal de Trévoux* aient eu, ainsi que le père Sommervogel le remarque, à guerroyer dès la première année de leur entreprise. Il paraît, d'ailleurs, que plusieurs écrivains critiqués par ces messieurs n'étaient pas en meilleure odeur auprès de Jacques Bernard; Basnage de Beauval, par exemple, qui, de concert avec Huet, publiait une édition revue et corrigée du Dictionnaire de Furetière (3). Ayant cru que le compte rendu donné par les *Mémoires de Trévoux* portait à faux, il s'en plaignit dans un article adressé au *Journal des Savants*, et qui fait partie de la livrai-

(1) *Table méthodique des Mémoires de Trévoux* (1701-1773), *précédée d'une notice historique*, par le père P.-C. Sommervogel, de la Compagnie de Jésus. 2 parties en 3 vol. in-12. Paris, Durand, 1864.

(2) *Bibliothèque choisie*, 1705. Avertissement. — Voir la *Table* du père Sommervogel, p. XX, XXI.

(3) Cette édition parut en 1701, 3 vol. in-fol., et, quoi qu'en dise Bernard, elle est très-supérieure à la première. On sait que le Dictionnaire de Trévoux n'en est qu'une mauvaise contrefaçon. *Inde iræ.* — V. la *France prot.*, art. *Basnage*, 3e partie, p. 15, 16.

son du lundi 11 juillet 1701. Huet, de son côté, se défendit dans l'édition hollandaise des *Mémoires de Trévoux*. Les révérends pères avaient, à ce qu'il paraît, laissé imprimer le malencontreux article sans trop y prendre garde, et ils s'empressèrent de reconnaître leur tort de la façon la plus honorable (1). Or, que dit Bernard du fameux dictionnaire, ou plutôt de l'aptitude de Basnage pour la tâche de réviseur qu'il s'était attribuée :

. . . .

Je suis très-fâché que ce que je vous ai mandé au sujet de votre mémoire vous ait chagriné ; je puis vous protester sincèrement que je n'en ai pas eu le dessein, mais seulement de tâcher d'éviter que vous et moi ne nous fissions des affaires.....

..... Je disois, étant à Amsterdam, que je ne pouvois assez admirer l'impudence de M. de Bauval, qui dit dans sa préface (du Dictionnaire de Furetière), qu'il n'a pas touché aux articles d'algèbre, parce qu'il avoue qu'il ne sait pas cette science, comme s'il savoit les autres parties des mathématiques qu'il ignore parfaitement. On me répondit qu'il devoit mettre, qu'il n'avoit touché à aucun article des sciences, parce qu'il n'en savoit aucune, et cela n'est que trop vrai. Cependant il méprise souverainement tout le reste de la terre, et nul n'a d'esprit que lui et ses amis. En commençant son dictionnaire, il savoit si bien notre grammaire, qu'il ne pouvoit comprendre qu'on dît A substantif masculin ; et demandoit gravement si A était nom, substantif ou adjectif, et qu'il ne comprenait rien à ce galimatias. Je lui ai ouï dire en une bonne compagnie qu'il ne savoit pourquoi on se tourmentoit tant à chercher les longitudes, et qu'il ne voyoit pas à quoi cela pouvoit être utile. Vous qui savez tous les journaux *ad unguem*, pourriez, je pense, à votre loisir, faire un mémoire concernant les fautes de cet auteur ; ce seroit charité, pour rabattre un peu son caquet, et lui apprendre à se mieux connoître.....

A La Haye, ce 8 juillet 1701.

La dernière lettre de Bernard que je citerai nous transporte sur le terrain de la politique, aussi brûlant dans les premières années du dix-huitième siècle qu'il l'est de nos jours. Le rédacteur en chef des *Nouvelles de la République des lettres* avait, un beau matin, négligé cette *prudence des serpents*, dont il recommandait tant l'usage

(1) Livraisons de mars et avril 1701. — Avis inséré après la table. V. le père Sommervogel, *ubi supra*.

à Desmaiseaux, et il s'était hasardé à émettre des propositions malsonnantes sur Charles Ier. Ce fut assez pour déchaîner contre lui des ennemis qui crurent se montrer grands politiques en faisant la cour à la reine Anne aux dépens de notre ami Bernard. Michel Levassor, auteur d'une bonne histoire de Louis XIII (1), eut la malheureuse idée de se prêter à cette intrigue, et il paraît qu'en accusant le journaliste d'émettre des opinions contraires à l'Eglise anglicane et au gouvernement établi, il voulait surtout se venger de certaines critiques insérées dans les *Nouvelles*. C'était, avouons-le, se montrer un peu trop susceptible. Levassor, du reste, ne gagna pas beaucoup à ses dénonciations, car la publication de l'histoire de Louis XIII lui fit perdre les bonnes grâces des personnes influentes qui l'avaient accueilli en Angleterre avec une faveur marquée.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 16/27 février, dont je vous remercie. Je vous prie de vous ressouvenir que quoique je ne reçoive jamais mon journal que le troisième du mois, il est pourtant toujours achevé d'imprimer dès le 20, et que, par conséquent, on le met sous la presse dès le commenment du mois. Deux ou trois jours avant que je reçusse votre lettre, on m'avoit marqué d'Amsterdam que M. Levassor avoit écrit à son libraire à peu près la même chose que vous me marquez touchant ce que j'écris de Charles Ier. Je trouve fort étrange que pendant que l'on permet à M. Levassor de médire de tout le genre humain, des morts et des vivants, des Anglois et des étrangers, du père, de l'oncle et de tous les parents de la reine, on soit gendarmé de ce que je parois douter de la religion d'un prince mort sur un échafaud il y a plus de cinquante ans. Je veux que mon doute soit mal fondé, je ne le propose que comme un doute, et lorsqu'il s'agit de protestations faites au lit de mort, je ne traite la chose que dans la thèse, et je marque expressément que je ne fais pas d'explication. Je veux faire seulement sentir à M. Levassor, qui fait le grand philosophe, que sa conséquence n'est pas juste; et il n'y a personne qui en dût mieux convenir que lui, puisque je n'ai pas vu d'auteur moins porté à juger favorablement des gens sur les belles apparences extérieures. Dans la lettre qu'il écrit, il se jette sur des généralités, au lieu de s'attacher aux circonstances que j'ai posées, et de décider nettement s'il croiroit que les protestations d'un homme dans la situation où je me mets pussent bien nous assurer qu'il meurt de la religion qu'il

(1) V. son article dans la *France prot.*, 13e partie, p. 58, 59.

professe. Du reste, je proteste que je n'ai pas eu le moindre dessein de choquer ni la reine, ni l'Eglise anglicane, ni qui que ce soit; et je suis prêt d'en faire une déclaration publique, si cela est nécessaire. Je croyois qu'il y avoit en Angleterre plusieurs presbytériens qui doutoient de la religion de Charles I[er], et il me semble d'en avoir ouï quelques-uns qui traitoient de farce l'anniversaire qu'en faisoit ce prince; mais puisque vous m'avertissez que je me trompe sur ce sujet, je le crois. Vous m'avouerez du moins qu'il ne seroit pas impossible de trouver des gens en Angleterre qui croient que ce prince fut justement condamné. On y a imprimé, il n'y a pas longtemps, les mémoires de Ludlow (1), et quantité d'autres livres qui en disent dix mille fois plus que je n'en ai dit, et qui assurent ce dont je ne fais que douter. Je ne vois pas qu'on ait fait des affaires à ceux qui ont procuré l'édition de ces ouvrages, ni par conséquent comment on pourroit m'en faire à moi, qui ne suis pas obligé aux mêmes égards que ceux qui vivent au delà de la mer.

Je vous suis très-obligé de vos offres, et je ne les refuse pas en cas qu'ils me fussent nécessaires. Je sais de bonne part que M. Stanhope (2) n'a point encore ouï parler de cette affaire, et je puis comme compter que s'il recevoit des ordres là-dessus, il auroit la bonté de m'en parler avant que de porter ses plaintes à l'Etat. J'ai lu l'endroit qui a choqué à une personne qui doit un peu savoir l'esprit de votre cour, et les conséquences que cette affaire peut avoir; je puis vous protester qu'à toutes les lignes elle m'interrompoit pour me dire : « *Vous avez raison vous parlez trop en doutant, vous pouviez parler plus affirmativement.* » Je doute que ce pourroit bien être un faux bruit que M. Levassor répand. Je sais qu'il n'est pas trop scrupuleux à mentir. Il a été choqué de ce que je l'ai contredit, il a voulu m'épouvanter, et peut-être a-t-il tâché d'irriter le conseil et espéré de pouvoir réussir. Si quelqu'un vous parloit de cette affaire, vous pouvez l'assurer que j'ai toujours témoigné beaucoup de respect pour l'Eglise anglicane, que j'ai défendu ses évêques toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.....

A La Haye, ce 9 mars 1703.

Les détails contenus dans cet article donneront une idée suffisante des tracasseries de toute espèce que les journalistes avaient à subir, il y a deux cents ans. Il fallait, certes, qu'ils fussent bien persuadés de l'importance de leur mission, pour aller se jeter dans un guêpier pareil.

GUSTAVE MASSON.

(1) V. les *Nouvelles de la République des Lettres* du mois de février 1699.

(2) James Stanhope, comte de Chesterfield (1673-1721), prit une part importante à la guerre de la succession d'Espagne.

CORRESPONDANCE

A Monsieur Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, le 25 mars 1870.

Mon cher collègue,

Vous avez relevé fort à propos, dans votre excellente analyse de l'*Epître de Malingre envoyée à Clément Marot* (*Bull.*, XIX, 90), l'erreur commise par tous les historiens et reproduite par les auteurs de la *France protestante*, erreur qui consiste à croire que le traducteur des Psaumes, échappant au bûcher pour la troisième fois, ne serait arrivé à Genève qu'en 1543. Il s'y trouvait certainement plus tôt; la date de l'Epître,

L'an mil cinq cens avec quarante et deux,
Le second jour de décembre froideux,

ne laisse, grâce à la rime, place à aucun doute sur ce point.

Mais en est-il de même de la date du dixain adressé par Marot à Malingre, le 5 mai 1546? Je ne saurais le croire, en vertu des raisons que vous avez vous-même exposées dans les lignes suivantes : « Si l'on tient compte de ce dixain, dites-vous, Marot était encore à Genève le 5 mai 1546. Mais ceci concorde mal avec la retraite du poëte à Chambéry, avec sa présence au camp de Cérisoles (14 avril 1544), avec la date et les circonstances généralement admises de sa mort à Turin cette même année. Il y a là, semble-t-il, plus d'un mystère à éclaircir, et sur lequel les registres genevois peuvent seuls jeter quelque jour. »

Sans vouloir médire des précieux registres de Genève, qui n'ont qu'un défaut à mes yeux, celui d'être trop éloignés de Paris, je ne les crois pas indispensables à la pénétration du mystère (1).

Non-seulement Marot, arrivé à Genève dans l'hiver de 1542, n'y était plus en 1546, mais il paraît même n'y avoir séjourné que quelques mois, trois au plus, témoin son épître *A M. Pelisson, président de Savoye*, à laquelle l'édition si fautive de Lenglet-Dufresnoy (*Œuvres de Marot*, La Haye, 1731, in-4°, 1, 578) assigne tantôt la date de 1534, et tantôt celle de 1543. La dernière est la vraie; car on sait que Marot, quittant la ville de Calvin, trouva un refuge en France, à Chambéry, qui n'était devenu ville française qu'en 1536. Or on lit dans cette épître, qui nous montre Marot plus que jamais *despourveu* et réduit à la dernière extrémité, ces vers :

Las! cher Seigneur, depuis trois mois en çà,
De France ay prins mon chemin par deçà,
Pour voltiger et veoir pays nouveaux.

Faudrait-il supposer que le président Pelisson,

Un vray Cresus en biens et opulence,

(1) Si ces registres ne sont pas indispensables pour fixer la date de la mort du poëte, ils peuvent seuls nous éclairer sur la durée de son séjour à Genève. (*Réd.*)

resta sourd aux plaintes du poëte, et que celui-ci, désespéré, dut retourner à Genève, pour revenir ensuite à Chambéry. A supposer que cette hypothèse, qui ne figure nulle part, fût admissible, elle aurait le tort de demeurer entièrement inutile; car, en présence du témoignage unanime des contemporains et notamment des deux documents précis et concordants que je vais citer, il me paraît absolument impossible de douter que Marot ne fût déjà mort en 1544 :

1° *Epitaphe dé Cl. Marot fait par Lyon Jamet, insculpté en marbre sur son tombeau, en l'église Saint-Jean de Turin,* 1544, *le* 12 *septembre* (Lenglet, I, p. XXIV).

2° *Deploration sur la mort de Cl. Marot, souverain poëte françois, avec privilège. On les vend au Palais, par Jehan André, libraire juré de l'université de Paris,* 1544. — Suit ce privilége, daté du *premier jour d'octobre* 1544 (III, 427 et 428).

La date du dixain : 5 may 1546, n'est pas moins précise, sans doute, mais elle est inexacte, impossible; c'est 1543 qu'il faut lire; il n'y a là qu'une faute d'impression. Qui l'a commise? — Je ne pense point que ce soit M. Tross, qui vient de republier cette curieuse pièce; c'est très-probablement Jaq. Estauge, qui l'a réimprimée à Bâle, le 20 octobre 1546. La première édition était de la fin de 1543, ou du commencement de 1544, comme on le voit par la réponse de Marot à Malingre :

L'Epître et l'Epigramme, etc.,

datée du 6 janvier 1543 (vieux style), et il est peu probable qu'elle renfermât déjà l'erreur. Celle-ci s'explique, au contraire, tout naturellement par le fait que la réimpression ayant lieu en 1546, il suffisait d'un moment d'inattention pour commettre la faute et ne pas la découvrir sur l'épreuve.

Veuillez agréer, etc. O. DOUEN.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français tiendra sa séance annuelle au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, le 3 mai prochain, à trois heures. Après le rapport du Président sur les travaux de la Société, on entendra la lecture de deux notices historiques, l'une de M. le comte Jules Delaborde, sur *la mort d'Eléonore de Roye, princesse de Condé,* une des plus touchantes figures de la Réforme; l'autre, de M. Charles Read, sur un curieux projet de monument à Du Plessis-Mornay, formé dans les premières années de ce siècle.

La Bibliothèque du Protestantisme français sera ouverte, tous les jours, à partir du mercredi 5 mai, pendant la semaine consacrée aux réunions des Sociétés religieuses.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1870.